

# LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE



Monsieur Arthur

TOBIS

vous adresse ses vœux  
de Bonheur et de Prospérité  
pour 1942



un beau bouquet de Vedettes

**TOBIS**

# LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE



N° 31  
3 JANVIER 1942

LE NUMÉRO :  
12 Fr.

BI-MENSUEL

AU NORMANDIE

Succès Triomphal

DE

Nuits de Vienne

Un Film TERRA



RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
29, Rue Marsoulan, PARIS (12<sup>e</sup>)  
Tél. : DIDerot 85-35 (3 lignes groupées)  
Adresse Télégraphique : LACIFRAL Paris  
Compte chèques postaux n° 702-66, Paris.  
Registre du Commerce, Seine n° 291-139.

ABONNEMENTS  
France et Colonies : Un an 180 fr. — Union Postale : 300 fr. — Autres Pays : 375 fr. — Pour tous changements d'adresse, nous envoyer l'ancienne bande et QUATRE francs en timbres-poste.

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

- Décret du 7 juillet 1941 instituant le Comité d'Organisation des Entreprises de Spectacle ..... 15
- Loi du 30 novembre 1941 portant création d'un Comité Professionnel des Auteurs dramatiques, Compositeurs et Éditeurs de Musique.... 15
- Décision n° 19 du Directeur Responsable du C.O.L.C. relative à la fermeture des Studios et laboratoires pendant la période du 21 décembre au 4 janvier ..... 18
- Liste des films documentaires antérieurs au 1<sup>er</sup> octobre 1937 pour lesquels une dérogation a été accordée. .... 18

### PARTIE NON OFFICIELLE

- G. Turquan : Les Nouveaux Artistes et Metteurs en scène de l'année ..... 25
- Réorganisation de l'Industrie cinématographique espagnole ..... 23
- L'Interdiction de fumer dans les Cinémas ..... 23
- Reprise de l'activité dans les Studios ..... 23
- Le V<sup>e</sup> Programme Arts, Sciences, Voyages ..... 24
- Exploitation : Bordeaux, Marseille, Nancy, Paris. 43
- LES NOUVEAUX FILMS ..... 31
- Le Briseur de Chaines. Ici l'on pêche.
- Ce n'est pas moi. Les Jours heureux.
- Chèque au Porteur. On a volé un Homme.
- Folies Nocturnes. Le Pavillon brûle.
- Histoire de Rire.
- Répertoire alphabétique des films de long métrage présentés à Paris en 1941 ..... 33
- CESSIONS DE SALLES. — PETITES ANNONCES — PROGRAMMES DES CINEMAS D'EXCLUSIVITE DE PARIS ..... 44



présente une production CONTINENTAL FILMS



Edwige FEUILLÈRE

dans

Mam'zelle Bonaparte

Réalisation de Maurice Tourneur

Dans le cadre somptueux du Second Empire, le passionnant roman d'amour de CORA PEARL

A PARTIR DU 16 JANVIER en grande exclusivité au NORMANDIE

UN MONDE FOU

RIT  
AU

COLISÉE

HISTOIRE DE RIRE



## SOCIETES EN ACTIVITE



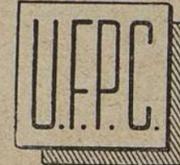
**ALLIANCE  
CINEMATOGRAPHIQUE  
EUROPEENNE**  
56, rue de Bassano - PARIS  
Elys. 34-70 (4 lignes groupées,  
Inter-Elysées 34.



**Radio-Cinéma**  
79, Boul. Haussmann  
Anjou 84-60



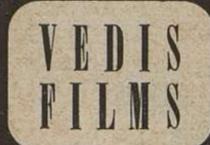
**GRAY-FILM**  
27, rue Dumont-d'Urville  
PARIS (16<sup>e</sup>)  
KLÉBER 93-86



**U.F.P.C.**  
UNION FRANÇAISE DE PRODUCTION  
CINEMATOGRAPHIQUE  
76, rue de Prony Tél.: WAG. 68-50



**TOBIS**  
12, rue de Lubeck  
PARIS (16<sup>e</sup>)  
KLÉBER 92-01



**VEDIS  
FILMS**  
Léon CARRÉ, Directeur  
37, Avenue George V - Paris  
Elysées 94-03

**Compagnie  
Commerciale  
Française  
Cinématographique**  
95, CHAMPS-ÉLYSÉES  
PARIS (8<sup>e</sup>) BALZAC 09-70



**FRANCINEX**  
44, Champs-Élysées  
PARIS-8<sup>e</sup>  
BALZac 18-74 - 18-75 - 18-76



**Films  
Georges MULLER**  
17, Faubourg Saint-Martin  
PARIS (X<sup>e</sup>)  
BOTZaris 33-28



**D.S.P.A.**  
3, Rue de Troyon  
PARIS (17<sup>e</sup>)  
ÉTOile 06-47



**LES FILMS MINERVA**  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE PRODUCTION, DISTRIBUTION & EXPLOITATION  
CINEMATOGRAPHIQUE  
SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL 1.000.000 fr.  
119, Bd HAUSSMANN, PARIS 8<sup>e</sup>  
TELEPHONE BALZAC 29 00



**CONSORTIUM DU FILM**  
3, rue Clément-Marot, Paris (8<sup>e</sup>)  
BALZac 07-80 (lignes groupées)



**ÉCLAIR**  
12 Rue Gaillon  
PARIS

**LES FILMS  
DE KOSTER**  
20, Bd. Poissonnière  
PARIS  
PROVENCE 27-47  
Les meilleurs programmes  
COMPLETS



**C.F.D.F.**  
178, faubourg St-Honoré  
PARIS (8<sup>e</sup>)  
ÉLYSÉES 27-03



**SOCIÉTÉ SIRIUS**  
40, rue François-1<sup>er</sup>  
ÉLYSÉES : 66-44, 45, 46, 47  
Adr. télégr.: CINERIUS



**C.P.L.F.**  
49, avenue de Villiers  
PARIS  
WAGRAM 13-76



**ALBERT  
Laurin  
FILMS**  
61, rue de Chabrol, PARIS  
PROVENCE 07-05

**CINEMA  
de  
FRANCE**  
120, Champs-Élysées  
PARIS (8<sup>e</sup>)  
BALZAC 34-03



**D.P.F.**  
DISTRIBUTION PARISIENNE  
DE FILMS  
65, rue Gallée - PARIS (8<sup>e</sup>)  
Élysées 60-82



**LES FILMS  
V.G.**  
14 bis, avenue Rachel - PARIS (18<sup>e</sup>)  
MARcadet 70-96 - 97



**COMPTOIR  
FRANÇAIS  
DE DISTRIBUTION  
DE FILMS**  
**Frankfilmis**  
14 bis, avenue Rachel - PARIS (18<sup>e</sup>)  
MARcadet 70-96 - 97



**RÉALISATIONS D'ART  
CINEMATOGRAPHIQUE**  
**DISIRIBUTION**  
49, Rue Gallée - PARIS  
KLÉber 98-90

**LES FILMS  
Marcel Pagnol**  
13, rue Fortuny, 13  
PARIS  
Téléph. : Carnot 01-07  
» 05-20



**S.P.C.**  
Société de Production  
et d'Éditions Cinématographiques  
55, Champs-Élysées  
PARIS 8<sup>e</sup> BALZac 07-50

*Tout le matériel  
Cinématographique*  
**M. ROCHER**  
Constructeur  
CENON Y VIENNE - Tél: 6  
PARIS 36<sup>e</sup> Av. OPÉRA - Téléphone 05 40

EQUIPEMENTS CINEMATOGRAPHIQUES COMPLETS  
**KLANGFILM**  
Système  
KLANGFILM-TOBIS  
**SIEMENS-FRANCE SA.**  
17, rue de Surène  
PARIS (8<sup>e</sup>) - ANJou 18-40



**S.U.F.**  
SOCIÉTÉ UNIVERSELLE DE FILM  
73, Champs-Élysées  
PARIS (8<sup>e</sup>)  
TÉL.: ÉLYSÉES 71

**ATLANTIC  
FILMS**  
36, avenue Hoche  
PARIS (8<sup>e</sup>)  
CARnot 74-64, 36-30

# Edwige Fenech



PLUS BELLE  
PLUS ÉMOUVANTE  
QUE JAMAIS DANS...

AVELIA  
DEROUET



MAM'ZELLE BONAPARTE

*Dans le cadre somptueux du Second Empire  
le passionnant roman d'amour de CORA PEARL*

**TOBIS**  
PRESENTE

Un film de



CONTINENTAL-FILMS



**EDWIGE FEUILLÈRE**

DANS

**MAM'ZELLE BONAPARTE**

d'après le roman de  
PIERRE CHANLAINE et GÉRARD BOURGEOIS

Réalisation de  
**MAURICE TOURNEUR**

avec

**MONIQUE JOYCE - RAYMOND ROULEAU**  
**GUILLAUME DE SAX**



**CONTINENTAL FILMS**



**1941**  
*a produit...*

ATELIER  
DEROUET

## Les neuf films que voici :

### PREMIER RENDEZ-VOUS

Auteur, Adaptation :  
Henri Decoin, Michel Duran

Mise en scène :  
Henri DECOIN

Acteurs :  
**DANIELLE DARRIEUX**  
Fernand LEDOUX  
Jean TISSIER

### LE DERNIER DES SIX

d'après un roman de S A Steeman  
Adaptation : Georges Clouzot

Mise en scène :  
Georges LACOMBE

Acteurs :  
**PIERRE FRESNAY**  
Michèle ALFA  
Suzy DELAIR  
Jean TISSIER  
André LUGUET

### PÉCHÉS DE JEUNESSE

Auteur : Albert Valentin

Adaptation :  
Michel Duran, Charles Spaak

Mise en scène :  
Maurice TOURNEUR

Acteurs :  
**HARRY BAUR**  
Lise DELAMARE  
Monique JOYCE  
Marguerite DUCOURET  
Guillaume de SAX

### LE CLUB DES SOUPIRANTS

Auteur : Marcel Aymé  
Adaptation : Gleize, Cayatte, Manse

Mise en scène :  
Maurice GLEIZE

Acteurs :  
**FERNANDEL**  
Louise CARLETTI  
Annie FRANCE  
Saturnin FABRE  
ANDREX

### CAPRICES

Auteurs, Adaptation :  
Léo Joannon, André Cayatte

Mise en scène :  
Léo JOANNON

Acteurs :  
**DANIELLE DARRIEUX**  
**ALBERT PRÉJEAN**  
Jean PARÉDÈS

### NE BOUGEZ PLUS

Auteur, adaptation :  
Roméo Carlès, Pierre Caron

Mise en scène :  
Pierre CARON

Acteurs :  
Colette FLEURIOT  
Annie FRANCE  
Paul MEURISSE  
Saturnin FABRE  
Guillaume de SAX

### L'ASSASSINAT DU PÈRE NOËL

d'après le roman de Pierre Véry  
Adaptation : Charles Spaak

Mise en scène :  
CHRISTIAN-JAQUE

Acteurs :  
**HARRY BAUR**  
Renée FAURE  
Raymond ROULEAU  
Robert LE VIGAN  
Jean BROCHARD

### MAM'ZELLE BONAPARTE

d'après le roman de Pierre Chanlaïne  
et Gérard Bourgeois

Adaptation : André Legrand  
Mise en scène :

Maurice TOURNEUR  
Acteurs :  
**EDWIGE FEUILLÈRE**  
Monique JOYCE  
Raymond ROULEAU  
Guillaume de SAX

### ANNETTE ET LA DAME BLONDE

d'après la nouvelle de  
Georges Simenon

Adaptation :  
Henri Decoin, Michel Duran

Mise en scène :  
Jean DREVILLE

Acteurs :  
Louise CARLETTI  
Mona GOYA  
Henry GARAT  
Georges ROLLIN

*sans compter...*

## Actuellement au montage :

### LA SYMPHONIE FANTASTIQUE

Auteur, adaptation : Jean-Pierre Feydeau, André Legrand

Mise en Scène : CHRISTIAN-JAQUE

avec **JEAN-LOUIS BARRAULT, RENÉE SAINT-CYR**  
Lise DELAMARE, Bernard BLIER

## En cours de réalisation :

### LES INCONNUS DANS LA MAISON

d'après le roman de Georges Simenon - Adaptation : Georges Clouzot

Mise en Scène : Henri DECOIN

avec **RAIMU**  
Juliette FABER, Jean TISSIER, Jacques BAUMER

## Prêts d'être tournés :

A la mi-Janvier 1942

### SIMPLET

(qui remplace le film "Caf'Conc'" annoncé précédemment)

Auteur, adaptation : Carlo Rim

avec **FERNANDEL**

Au début de Février 1942

### TOTTE ET SA CHANCE

(qui remplace le film "Une Paire d'Amis" annoncé précédemment)

avec Suzy DELAIR et Paul MEURISSE

*et prépare...*

... en 1942-1943

**MARIAGE D'AMOUR** Mis en Scène par Henri DECOIN

**L'AFFAIRE DES POISONS** tiré de la pièce de Victorien Sardou

**GAROU-GAROU** d'après une nouvelle de Marcel Aymé, avec Paul MEURISSE

**MARCHÉ NOIR** Mis en scène par Maurice TOURNEUR

**L'INDÉSIRABLE** Scénario et mise en scène d'André CAYATTE, avec Paul MEURISSE

**SIGNÉ PICPUS** d'après le roman de Georges SIMENON

**L'ASSASSIN HABITE AU 21** d'après le roman de S. A. Steeman - Adapté et mis en scène par Georges CLOUZOT, avec PIERRE FRESNAY & Suzy DELAIR

**LA FAUSSE MAITRESSE** adapté et mis en scène par André CAYATTE

**ROBERT MACAIRE & BERTRAND** avec FERNANDEL

*D'autres films dont la production ultérieure est d'ores et déjà décidée, seront annoncés par la suite*

 DISTRIBUTEURS EN FRANCE 

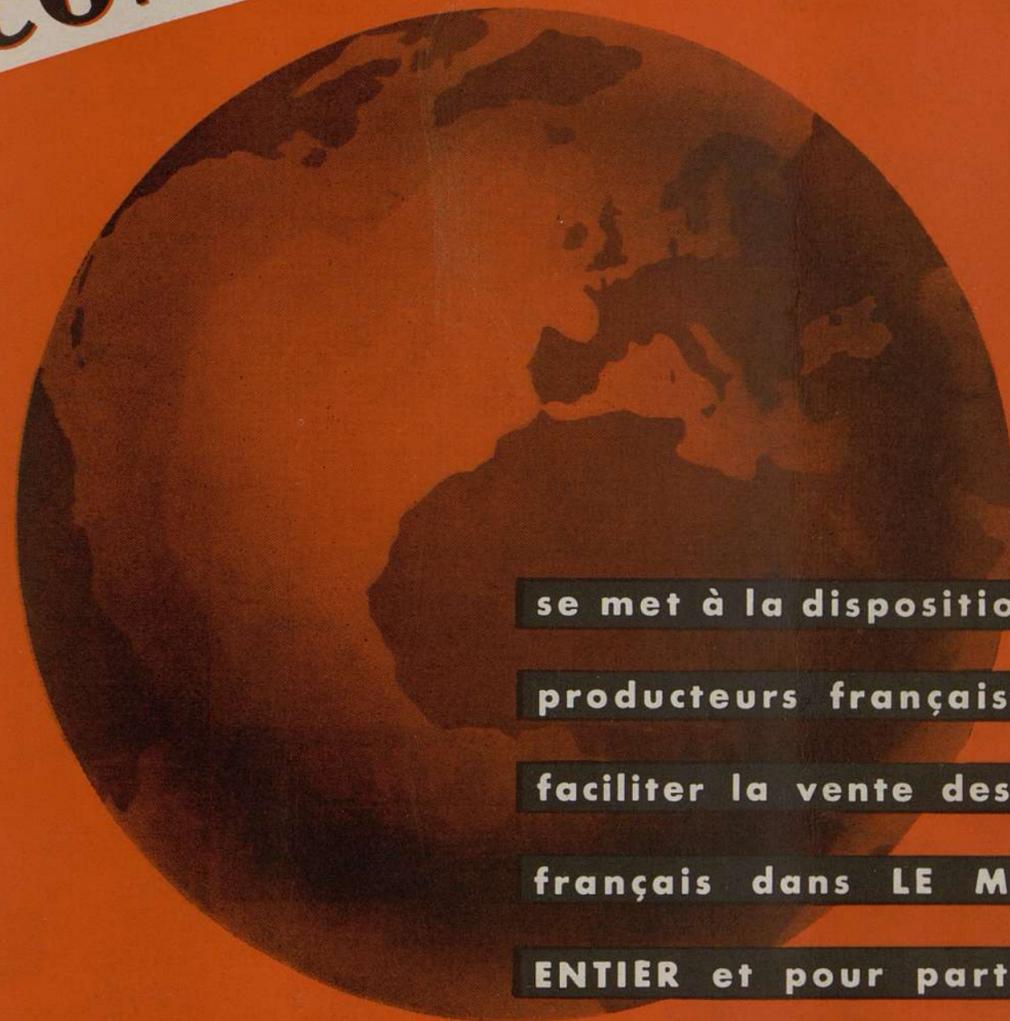
**ACE**

**TOBIS**

Tél. : BALZAC 56-80  
CONTIFILM - PARIS

**CONTINENTAL FILMS**  
104, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 104, PARIS (VIII<sup>e</sup>)

**CONTINENTAL FILMS**



se met à la disposition des  
producteurs français pour  
faciliter la vente des films  
français dans LE MONDE  
ENTIER et pour participer  
éventuellement au finance-  
ment de leur production.

S. A. R. L. AU CAPITAL DE  
FRANCS 200.000.000

# 1941

*s'est terminée sur un triomphe*



*Lancement original du "Dernier des six" à Marseille*

*à Marseille*

**LE DERNIER DES SIX**  
Production CONTINENTAL FILMS

A RÉALISÉ AU TANDEM  
PATHÉ-PALACE-REX  
DU 4 AU 17 DÉCEMBRE

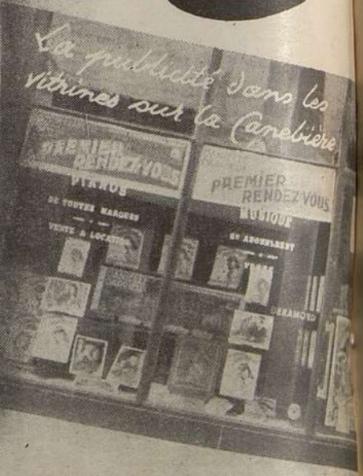
**749.311!60**

**PREMIER RENDEZ-VOUS**  
Production CONTINENTAL FILMS

A RÉALISÉ AU TANDEM  
ODEON-MAJESTIC  
DU 11 AU 17 DÉCEMBRE

**415.470!30**

SUCCÈS IDENTIQUE POUR LA 2<sup>e</sup> SEMAINE!



# 1942

*débute sous le signe de*



*dès Janvier l'A.C.E. présente en exclusivité à Paris:*

1<sup>er</sup> Janvier au Normandie  
**MARTHE HARELL**

dans **NUITS DE VIENNE**

Un grand film musical, léger, somptueux, étourdissant!  
(TERRA)

9 Janvier au Max-Linder  
**HANS MOSER**

dans **MA FILLE EST MILLIONNAIRE**

Une grande comédie gaie, désopilante  
(WIEN FILM)

15 Janvier au Marivaux  
**GUSTAVE GRUNDGENS**

dans **LE MUSICIEN ERRANT**

Un film musical exceptionnel sur la destinée d'un génie :  
Friedemann Bach, fils malheureux du grand Jean-Sébastien Bach.  
(TERRA)

1<sup>er</sup> Février au Normandie  
**ZARAH LEANDER**

dans **LE CHEMIN DE LA LIBERTÉ**

Le chef-d'œuvre de l'année  
(UFA)

16 Février au Normandie  
**DANIELLE DARRIEUX, ALBERT PRÉJEAN**

dans **CAPRICES**

Un délicieux film plein de malice et d'esprit français  
(Prod. CONTINENTAL FILMS)

et prochainement

**L'ENFER DE LA FORÊT VIERGE**

Un grand film d'exploration dans les régions inconnues de  
l'Amazonie  
(UFA)

*5 grands films en un mois!*

Qui découvrira le mystère de l'œuf ?

LARQUEY

IRENE BONHEUR

JACQUES PILLS



JULOT



?

SOSTHÈNE

JEAN COLIN

# PENSION JONAS

une réalisation de **PIERRE CARON** d'après "Barnabé Tignol et sa Baleine" de Thévenin

avec **SUZANNE DEHELLY - MARCEL CARPENTIER - PASQUALI**

et **ROGER LEGRIS** avec **ALICE TISSOT** et **AIMOS**

Production **FILMS ORANGE**

Sortie en exclusivité au **MAX-LINDER** le 30 janvier

Distribution **VEDIS-FILMS**

## LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

29, RUE MARSOULAN, PARIS (12<sup>e</sup>) — DID. 85-35

N<sup>o</sup> 31 3 JANVIER 1942 12 Fr.

## PARTIE OFFICIELLE

LOIS - DÉCRETS - ORDONNANCES - COMMUNIQUÉS DU  
COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMA-  
TOGRAPHIQUE ET DES GROUPEMENTS D'EXÉCUTION

### LOIS, DÉCRETS ET ARRÊTÉS PARUS A L'OFFICIEL

#### COMITE D'ORGANISATION DU SPECTACLE

##### DÉCRET DU 7 JUILLET 1941 INSTITUANT LE COMITÉ D'ORGANISATION DES ENTREPRISES DE SPECTACLE

(J. O. du 30 novembre 1941)

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse,

Vu la loi du 16 août 1940, portant organisation provisoire de la production.

Décrétons :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est créé pour les spectacles autres que les régies d'Etat un Comité d'Organisation professionnelle du spectacle. Ce Comité connaît, sous l'autorité du Secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse, de toutes les questions économiques et techniques définies par l'article 2 de la loi du 16 août 1940.

Art. 2. — Le Comité d'Organisation du spectacle est composé de sept membres désignés par le Secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse. Chacun des membres représente les activités ressortissant à l'une des catégories suivantes :

- 1° Théâtres et spectacles d'art;
- 2° Autres théâtres;
- 3° Concerts symphoniques;
- 4° Tournées et théâtres démontables;
- 5° Spectacles forains, spectacles de curiosité, music-halls, cirques;
- 6° Metteurs en scène;
- 7° Professions se rattachant aux théâtres : peintres de décors, fabricants d'accessoires et d'appareils d'éclairage, costumiers.

Art. 3. — Le Secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse choisit, parmi les membres du Comité d'Organisation, un Président. Celui-ci est chargé de prendre toutes mesures d'exécution et d'assurer la coordination nécessaire entre les organismes d'étude ou d'action constitués par le Comité; il représente la profession dans ses rapports avec les Pouvoirs Publics; il convoque le Comité toutes les fois qu'il le juge utile; si la nature des questions à traiter le justifie, il peut se borner à convoquer certains des membres qui composent le Comité.

Art. 4. — Les fonctions de membres du Comité ou de Président ne se délèguent pas; toutefois en cas d'empêchement du Président; le Commissaire du gouvernement peut désigner un membre du Comité pour exercer les fonctions de Président.

Art. 5. — Il est institué pour chacune des catégories définies à l'article 2 un bureau spécialisé, dont les membres sont nommés par arrêté du Secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse. Chacun de ses bureaux est présidé par le membre compétent du Comité d'Organisation et soumis, au même titre que ce Comité, au contrôle du Commissaire du gouvernement ou de son délégué.

Art. 6. — Le Président et les membres du Comité d'Organisation et leurs collaborateurs administratifs sont tenus au secret professionnel sous les peines prévues par l'article 378 du Code pénal. Ils sont en outre passibles, le cas échéant, des peines de l'article 17 du même Code.

Art. 7. — Un décret, contresigné par le ministre Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances et par le Secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse fixera les conditions dans lesquelles les cotisations prévues à l'article 4 de la loi du 16 août 1940 pourront être perçues.

Art. 8. — Les décisions du Comité sont notifiées au Commissaire du gouvernement. Celui-ci peut, dans le délai de 8 jours à compter de la notification, faire connaître son refus d'approbation. Passé ce délai, l'approbation est présumée.

Art. 9. — Le Comité d'Organisation est doté de la personnalité civile; il est représenté par son Président, qui peut déléguer à un mandataire de son choix tout ou partie du pouvoir qu'il tient du présent article.

Art. 10. — Les fonctions du Commissaire du gouvernement prévues par l'article 3 de la loi du 16 août 1940 sont dévolues au Secrétaire général des Beaux-Arts qui peut, déléguer ses pouvoirs à un des fonctionnaires placés sous ses ordres.

Art. 11. — Le Secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Vichy, le 7 juillet 1941.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français,  
PH. PÉTAÏN.

Le Secrétaire d'Etat  
à l'Education Nationale et à la Jeunesse,  
JÉRÔME CARCOPINO.

#### COMITE D'ORGANISATION DES AUTEURS DRAMATIQUES COMPOSITEURS et EDITEURS DE MUSIQUE

##### LOI DU 30 NOVEMBRE 1941 PORTANT CRÉATION D'UN COMITÉ PROFESSIONNEL DES AUTEURS DRAMATIQUES, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE

(J. O. du 21 déc. 1941)

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est institué, pour l'ensemble des professions d'auteur dramatique, de compositeur et d'éditeur de musique, un comité professionnel chargé de la protection et de l'exploitation des droits des au-

teurs, des compositeurs et des éditeurs sur les œuvres dramatiques et musicales.

La compétence de ce comité s'étend également à la protection et à l'exploitation des œuvres littéraires pour tout ce qui concerne la représentation, l'exécution, la réalisation par le film, la reproduction mécanique sonore par quelque moyen que ce soit, y compris la radiodiffusion.

Ce comité est également chargé de l'organisation des professions en dépendant qui n'ont pas déjà un statut législatif ou réglementaire.

A titre provisoire, et jusqu'à l'organisation définitive des professions intéressées, il est chargé, sous l'autorité du secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la jeunesse :

1° De grouper dans un cadre corporatif les membres des professions précitées;

2° De fixer des conditions générales d'exercice de ces professions et d'en assurer la discipline;

3° De prendre, conformément aux dispositions des lois existantes, toutes mesures destinées à assurer, en toutes circonstances, la défense des intérêts matériels et moraux des membres de ces professions;

4° De constituer et de gérer, à cet effet, les organismes destinés à administrer les intérêts communs de ses membres, et notamment le service central de perception des droits d'auteur prévu ci-après.

Art. 2. — Le comité professionnel des auteurs dramatiques, compositeurs et éditeurs de musique comprend :

1° Un président général;

2° Quatre commissions consultatives :  
La commission consultative du théâtre;  
La commission consultative de la musique;

La commission consultative de la reproduction mécanique (film, disque etc.);

La commission consultative de la radiodiffusion;

3° Deux conseils professionnels :

Le conseil professionnel des auteurs dramatiques, lyriques et cinématographiques;

Le conseil professionnel des compositeurs de musique;

4° Quatre délégations professionnelles :

La délégation professionnelle des éditeurs de musique;

La délégation professionnelle des producteurs, éditeurs de films;

La délégation professionnelle des directeurs de théâtre;

La délégation professionnelle des fabricants d'appareils de reproduction mécanique.

Le comité professionnel est doté de la personnalité civile. Il peut recevoir des dons et legs ainsi que des subventions de l'Etat et des collectivités publiques. Il est représenté en justice et dans tous les actes de la vie civile par son président général, qui peut déléguer à tel mandataire de son choix tout ou partie des pouvoirs qu'il tient du présent article.

## DOCUMENTS OFFICIELS INTÉRESSANT L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Art. 3. — Le président général est nommé par décret contresigné du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse et du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances.

Il prend seul toutes les décisions et mesures destinées à l'accomplissement de la mission confiée au comité professionnel par l'article 1<sup>er</sup> de la présente loi et il en assure l'exécution.

Il réunit les commissions consultatives, séparément, les conseils professionnels et les délégations professionnelles chaque fois qu'il le juge utile. Il peut réunir ensemble ou séparément, les bureaux des commissions consultatives constitués par leurs présidents ou vice-présidents.

Les commissions consultatives compétentes, les conseils professionnels et les délégations professionnelles intéressés sont obligatoirement consultés par lui sur toutes les questions de leur ressort posées par les pouvoirs publics au comité professionnel, ainsi que sur les mesures susceptibles d'avoir une répercussion générale sur les questions rentrant dans leurs attributions ou concernant leurs intérêts.

Lorsqu'une commission consultative, consultée par le président général, émet à la majorité des trois quarts des membres qui la composent un avis différent de celui du président général, l'avis de la commission est soumis de droit, par priorité, à l'agrément du commissaire du Gouvernement et du contrôleur financier dans les conditions prévues à l'article suivant.

Le président général représente le comité professionnel dans ses rapports avec les organismes publics ou privés, français ou étrangers, sous réserve, dans le cas d'organismes étrangers, de son accord avec le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse; il peut toutefois déléguer un ou plusieurs membres des commissions consultatives pour représenter le comité. Il assiste de droit ou se fait représenter aux réunions des commissions consultatives des conseils professionnels, des délégations professionnelles et des conseils des sociétés visées à l'article 16.

Le président général nomme et révoque les titulaires de tous les emplois administratifs relatifs à la gestion du comité et du service central de perception.

Art. 4. — Un commissaire du Gouvernement, nommé par arrêté du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse et un contrôleur financier nommé par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, ont libre accès à toutes les réunions des commissions consultatives, des conseils et délégations professionnels et du conseil de surveillance du service central de perception, ainsi qu'aux réunions des conseils d'administration des sociétés visées à l'article 16.

Ils sont avisés de leur convocation en même temps que les membres qui les composent et contresignent les procès-verbaux des séances auxquelles ils assistent. Ils reçoivent copie des procès-verbaux de toutes les séances.

Ils ne peuvent se faire présenter à tout moment les documents servant aux opérations de perception et de répartition du service central de perception et des sociétés d'auteurs visées à l'article 16.

Les décisions du président général et, le cas échéant, celles des commissions consultatives sont notifiées sans délai au commissaire du Gouvernement et au contrôleur financier par lettres recommandées avec accusé de réception et ne sont exécutoires que si, dans un délai de trois jours francs après

leur notification, elles n'ont pas été l'objet d'opposition de la part du commissaire du Gouvernement.

Art. 5. — Les membres des commissions consultatives sont nommés par arrêté du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Chaque commission consultative est placée sous l'autorité d'un président et d'un vice-président, choisis par le président général, avec l'agrément du commissaire du Gouvernement, parmi les membres de la commission; ils sont responsables devant le président général.

Le président général peut constituer au sein de la commission consultative du théâtre, une sous-commission chargée plus particulièrement du théâtre lyrique, et, de même, au sein de la commission consultative de la reproduction mécanique, une sous-commission chargée spécialement des questions concernant les reproductions mécaniques autres que le film.

Art. 6. — La commission consultative du théâtre est chargée de donner son avis sur les conditions d'exploitation des œuvres dramatiques. Elle comprend quinze membres des catégories professionnelles ci-après :

Sept auteurs (dont le président du conseil professionnel des auteurs dramatiques, lyriques et cinématographiques);

Quatre compositeurs de musique;

Trois directeurs de théâtre (dont le président de la délégation professionnelle des directeurs de théâtre);

Un éditeur de musique.

Art. 7. — La commission consultative de la musique est chargée de donner son avis sur les conditions d'exploitation des œuvres musicales, avec ou sans paroles, à l'exception de la représentation des œuvres théâtrales sur le territoire français.

Elle comprend douze membres appartenant aux catégories professionnelles suivantes :

Six compositeurs (dont le président du conseil professionnel des compositeurs);

Deux auteurs;

Quatre éditeurs (dont le président de la délégation professionnelle des éditeurs de musique).

Art. 8. — La commission consultative de la reproduction mécanique est chargée de donner son avis sur les conditions d'exploitation des œuvres cinématographiques, ainsi que les conditions de reproduction et d'exploitation des œuvres musicales, dramatiques et littéraires par le disque phonographique et, d'une façon générale, par tout procédé mécanique.

Elle comprend douze membres appartenant aux catégories professionnelles suivantes :

Cinq auteurs (dont le président du conseil professionnel des auteurs dramatiques, lyriques et cinématographiques);

Trois compositeurs de musique (dont le président du conseil professionnel des compositeurs);

Deux producteurs éditeurs de films (dont le président de la délégation professionnelle des producteurs éditeurs de films);

Un éditeur de musique;

Le président de la délégation professionnelle des fabricants d'appareils de reproduction mécanique.

Art. 9. — La commission consultative de la radiodiffusion est chargée de donner son avis sur les conditions d'exploitation des œuvres musicales, dramatiques et littéraires, par la radiodiffusion, la télévision et tous autres moyens analogues de communication au public.

Elle comprend douze membres appartenant aux catégories professionnelles suivantes :

Quatre auteurs (dont le président du conseil professionnel des auteurs dramatiques, lyriques et cinématographiques);

Cinq compositeurs (dont le président du conseil professionnel des compositeurs);

Trois éditeurs de musique (dont le président de la délégation professionnelle des éditeurs de musique).

Art. 10. — Les conseils professionnels groupent, par profession, les auteurs et les compositeurs de musique faisant partie des diverses commissions consultatives, afin de leur permettre d'étudier, dans le cadre de la présente loi, les questions concernant les intérêts communs de leur profession.

Les présidents des conseils professionnels sont nommés par arrêtés du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Les membres des conseils professionnels continuent pour la gestion des intérêts communs de la profession de relever des sociétés d'auteurs, lorsqu'elles ont été constituées ou reconnues par des dispositions législatives ou réglementaires.

Les conseils professionnels peuvent être complétés, par arrêté du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse pris après avis du président général et du président du conseil professionnel intéressé, par des membres ne faisant pas partie des commissions consultatives.

Le président de chaque conseil professionnel peut en outre créer des comités d'études dont il désigne les membres avec l'agrément du président général.

Art. 11. — Les délégations professionnelles groupent, par profession, les membres des diverses commissions consultatives, afin de leur permettre d'étudier, dans le cadre de la présente loi, les questions concernant les intérêts communs de leur profession.

La présidence de chacune des délégations professionnelles est exercée par le président du groupe professionnel intéressé au sein de l'organisation corporative représentative.

Les membres des délégations professionnelles sont nommés par arrêté du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse et du secrétaire d'Etat auquel ressortit la profession intéressée. Ils relèvent, pour la gestion des intérêts communs de la profession, de leurs organisations corporatives constituées conformément aux statuts législatifs ou réglementaires qui les régissent.

Les délégations professionnelles peuvent être complétées par arrêté du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse pris après avis du président général et du président de la délégation professionnelle intéressée, par des membres ne faisant pas partie des commissions consultatives.

Le président de chaque délégation professionnelle peut, en outre, créer des comités d'études dont il désigne les membres avec l'agrément du président général.

Art. 12. — Il est créé, au sein du comité, un service central de perception des droits d'auteur, dirigé, sous l'autorité du président général, par un directeur assisté d'un conseil de surveillance composé de deux auteurs, deux compositeurs, deux éditeurs, un représentant du secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse et un représentant du secrétariat d'Etat à l'économie nationale et aux finances.

Le directeur du service, ainsi que les membres du conseil de surveillance sont nommés par le président général après avis

## DOCUMENTS OFFICIELS INTÉRESSANT L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

du bureau composé des présidents et vice-présidents des commissions consultatives et après avis du commissaire du Gouvernement et du contrôleur financier. Il assiste à toutes les séances des commissions consultatives avec voix consultative.

Le conseil de surveillance surveille et contrôle la gestion du directeur. Il choisit chaque année son président dans son sein et fait un rapport annuel au président général. Il se réunit sur convocation de son président ou à la demande du directeur et au moins une fois par mois.

Art. 13. — Le service central de perception des droits d'auteurs est seul qualifié pour percevoir en France, colonies, pays de protectorat et de mandat, les droits pécuniaires afférents à l'exécution publique, à la reproduction mécanique, y compris le film, à la radiodiffusion des œuvres littéraires, dramatiques ou musicales par tous moyens existants ou à venir, et pour effectuer, d'une façon générale, toutes opérations se rattachant à la perception.

Il effectue, suivant les conditions fixées par le président général après avis des commissions consultatives intéressées, la répartition de ces droits entre les sociétés d'auteurs affiliées au comité professionnel et chargées par leurs membres de les recevoir en leur nom et de les répartir entre eux.

En ce qui concerne les œuvres de nationalité française, le service central est également seul qualifié pour procéder aux mêmes opérations à l'étranger soit directement, soit par entente avec d'autres organismes nationaux ou internationaux.

Art. 14. — Le budget du comité professionnel et du service central de perception est préparé chaque année par le président général et soumis à la ratification du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse et du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances.

Les dépenses en sont couvertes par des retenues opérées sur les perceptions encaissées par le service central de perception.

La comptabilité du comité professionnel est soumise au contrôle du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Les budgets des sociétés d'auteurs visées à l'article 16 sont soumis à la ratification du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Art. 15. — La comité professionnel des auteurs dramatiques, compositeurs et éditeurs de musique, ainsi que les organismes qui en dépendent, sont soumis au contrôle financier de l'Etat prévu par les décrets des 30 octobre 1935 et 23 octobre 1940.

Un arrêté contresigné par le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et par le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse (fixera les modalités de ce contrôle ainsi que les attributions du contrôleur financier. Cet arrêté précisera en particulier la forme des divers budgets visés à l'article précédent ainsi que les conditions suivant lesquelles ils seront ratifiés.

Art. 16. — Les sociétés d'auteurs affiliées au comité professionnel et autorisées à effectuer, dans le cadre de la présente loi, les opérations de répartition prévues à l'article précédent, sont :

1° La société des auteurs et compositeurs dramatiques;

2° La société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

Les statuts de ces sociétés devront être homologués par arrêtés concertés du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la

jeunesse et du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, sur avis du président général qui devra avoir préalablement consulté le président de la société intéressée, ainsi que les conseils ou délégations professionnels représentant les adhérents de ces sociétés.

Les arrêtés d'homologation pourront abroger ou modifier tout ou partie des dispositions statutaires ou réglementaires régissant chacune de ces sociétés.

Les présidents de ces sociétés sont membres de droit du conseil professionnel ou des conseils professionnels correspondant aux professions auxquelles appartiennent les membres des sociétés qu'ils président. Ils assistent de droit ou se font représenter, mais sans voix délibérative, aux séances des commissions consultatives dont ils ne feraient pas partie.

La société des gens de lettres est également autorisée à effectuer, dans les conditions prévues ci-dessus, la répartition des droits qu'elle est chargée par ses membres de recevoir en leur nom.

Le président de la société des gens de lettres assiste de droit ou se fait représenter aux commissions consultatives de la reproduction mécanique et de la radiodiffusion.

Les contrats établis entre les sociétés visées au présent article et les usagers en vue de la perception des droits d'auteur doivent être contresignés par le président général.

Art. 17. — L'organisation intérieure des professions d'auteur et compositeur sera fixée par des arrêtés rendus sur la proposition du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse après consultation préalable du comité professionnel.

Les règlements intérieurs relatifs au fonctionnement du comité professionnel et du service central de perception sont arrêtés par le président général après avis des commissions consultatives et avec l'agrément du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse et du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances.

Art. 18. — A compter de la publication de la présente loi les syndicats, associations, sociétés, groupements et organismes quelconques, autres que les sociétés d'auteurs visées à l'article 16 ou que les organismes dont la gestion est assurée par une formation internationale se proposant de jouer un rôle de représentation, de défense ou, d'une manière générale, d'action entrant dans l'objet de la présente loi, sont placés sous le contrôle du comité qui peut exiger de chacun d'eux la production de pièces et documents quelconques, se faire représenter aux réunions de leurs comités et conseils et subordonner à son approbation préalable l'exécution des décisions prises.

Pourront, en outre, être dissous par décrets rendus sur la proposition du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse les syndicats, associations, sociétés, groupements et organismes professionnels dont l'activité se révélerait nuisible au bon fonctionnement du comité ou incompatible avec lui.

Le décret de dissolution fixera la destination à donner aux biens des groupements, sociétés ou organismes dissous.

Art. 19. — Le président général, les membres des commissions consultatives, les conseils et délégations professionnels du conseil de surveillance du service central de perception sont tenus au secret professionnel sous les peines prévues à l'article 378 du code pénal.

Art. 20. — En cas de manquement aux règles professionnelles qui seront fixées par

les arrêtés et règlements intérieurs prévus à l'article 17, le président général, sur avis conforme des commissions consultatives compétentes, peut prononcer les sanctions disciplinaires ci-après :

1° Une amende au profit du fonds de réserve pouvant aller pour chaque manquement jusqu'à 50 p. 100 des droits nets perçus pour le compte de l'auteur du manquement;

2° L'exclusion pour une période déterminée ou de façon définitive du bénéfice des opérations effectuées par le service central de perception et par les sociétés d'auteurs visées à l'article 16.

Les sommes non distribuées à la suite des sanctions, prononcées en vertu de l'alinéa précédent, seront définitivement versées au fonds de réserve.

Art. 21. — Le présent décret sera publié au Journal officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 30 novembre 1941.  
Ph. PETAIN,  
Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le garde des sceaux,  
ministre secrétaire d'Etat à la justice,  
Joseph BARTHELEMY.  
Le ministre secrétaire d'Etat  
à l'économie nationale et aux finances,  
Yves BOUTHILLIER.  
Le secrétaire d'Etat  
à l'éducation nationale et à la jeunesse,  
Jérôme CARCOPINO.

## QUESTIONS JUIVES

NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS  
PROVISOIRES D'ENTREPRISES  
ISRAËLITES  
Sociétés de Production  
et de Distribution

Société des Films S.A.C.A., 92, Champs-Élysées, Paris. Administrateur provisoire M. Blain, 9, bd des Italiens, Paris.

National Film Distribution, 120, Champs-Élysées, Paris. Administrateur provisoire M. Blain, 9, bd des Italiens, Paris.

Etablissements Orpa, 44, rue du Colisée, Paris. Administrateur provisoire : M. Fier, 9, rue du Transvaal, La Garenne-Colombes.

Société du Film « La Route Enchantée », 92, Champs-Élysées, Paris. Administrateur prov. : M. Autié, 5, rue Boudreau, Paris.

Société Parisienne de Production, 209, av. de Neuilly, Neuilly. Administrateur prov. : M. Miquet, 209, av. de Neuilly à Neuilly.

Schlossberg, 11 bis, rue Balzac, Paris. Adm. prov. : M. Alcaï, 4, rue de Castellane, Paris.

M. J.-B. Lévy, 83, av. Niel, Paris. Adm. prov. : M. Alcaï, 4, rue de Castellane, Paris.

## ANNONCES OFFICIELLES

DEMANDE DE CHANGEMENT  
DE NOM

(J. O. du 22 nov. 41, p. 5040 (30))

M. Charles-Léon Lévy, dit Charles Burquet, Président honoraire de l'Association des Auteurs de Films, né à Paris (9<sup>e</sup> arrondissement), le 19 mars 1872, demeurant à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise), 4, avenue de Montebello, agissant tant en son nom personnel que comme administrateur légal de son fils mineur, Jacques-André, né le 27 mai 1922, à Neuilly-sur-Seine (Seine), dépose une requête auprès de M. le Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Lévy celui de Burgue.

## COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

### DECISIONS DU DIRECTEUR RESPONSABLE

#### DÉCISION N° 19 RELATIVE A LA FERMETURE DES STUDIOS ET DES LABORATOIRES PENDANT LA PÉRIODE DU 21 DÉCEMBRE AU 4 JANVIER

Vu la loi du 16 août 1940, concernant l'organisation provisoire de la Production industrielle,

Vu le Décret du 2 décembre 1940, portant institution du Comité d'Organisation de l'Industrie cinématographique,

Vu la loi du 15 décembre 1941, relative à la fermeture de certains établissements industriels durant la période du 21 décembre 1941 au 4 janvier 1942,

Vu l'arrêté du Ministère de la Production industrielle du 16 décembre 1941,

La Commission consultative entendue, Etant donnée la fermeture des studios et des laboratoires pendant la période du 21 décembre au 4 janvier,

Le Directeur responsable décide :  
**Article 1<sup>er</sup>.** — Les obligations, qui ne portent pas sur les dates et délais, contenues dans les contrats conclus entre Producteurs et Collaborateurs de Création d'une part, entre Producteurs et Studios, d'autre part, sont intégralement maintenues.

**Article 2.** — Les délais prévus dans ces contrats sont automatiquement prorogés de deux semaines.

Les dates postérieures au 21 décembre sont reportées de deux semaines.

**Article 3.** — En conséquence, les engagements qui prenaient effet le 22 décembre, prendront effet le 5 janvier, ceux qui prenaient effet le 5 janvier prendront effet le 19 janvier, et ainsi de suite.

Fait à Paris, le 19 décembre 1941.

Le Commissaire du Gouvernement,

L. GALEY.

Le Directeur Responsable,  
R. PLOQUIN.

### RECTIFICATION A LA LISTE DES MAISONS DE DISTRIBUTION AUTORISÉES EN ZONE OCCUPÉE

Les rectifications suivantes doivent être apportées à la liste des maisons de distribution autorisées en zone occupée, publiée dans le N° 28 du FILM du 22 novembre, page 14 :

**Sociétés spécialisées dans les films de publicité :** (à ajouter).

CINEMA ET PUBLICITE, 116, Champs-Elysées, Paris (8<sup>e</sup>) - Tél. : ELY. 34-93.

FRANCE FILM, 15, Rue Galvani, Paris (17<sup>e</sup>) - Tél. : GAL. 61-00.

FILMS JEAN MINEUR, 79, Champs-Elysées, Paris (8<sup>e</sup>) - Tél. : BAL. 00-01.

**Numéros de téléphone erronés** (il faut lire) :

CINE DIFFUSION, 33, Place Gambetta, Bordeaux - Téléphone : 66-80.

SELECTIONS CINEGRAPHIQUES DU SUD-OUEST, 4, Rue Rolland, Bordeaux - Téléphone : 845-65.

### GROUPEMENT DES EXPLOITANTS DE SALLES

#### AVIS IMPORTANT

Il est rappelé à tous les Exploitants, que le compte de Chèques Postaux 298090 est strictement réservé aux versements des cotisations pour le Service de Contrôle et de la Statistique.

Tous les autres versements : renouvellements des cartes d'autorisation allemandes, caisse de secours, etc... doivent être adressés au C.O.I.C., Groupement des Exploitants, 92, Champs-Elysées, Paris :

par mandat, en ce qui concerne le renouvellement des cartes d'autorisation ;  
par mandat ou chèques, pour les autres affectations.

#### L'ADMISSION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS EST FORMELLEMENT INTERDITE DANS LES CINÉMAS

Dans LE FILM N° 17 du 8 novembre, a été publié une note rappelant à MM. les Directeurs et Propriétaires de salles qu'une décision préfectorale interdit l'admission

dans les salles de spectacle des enfants de moins de 3 ans.

Un certain nombre de Directeurs ont cru que c'était là une simple recommandation. Le Groupement spécifie qu'il s'agit d'une interdiction formelle à laquelle tous les exploitants sans exception doivent se conformer.

#### NOUVEAUX EXPLOITANTS AUTORISÉS EN FORMAT RÉDUIT

- 174 AMARD, Bijou, 13, rue du Mail, SAVIGNY (Seine-et-Oise)  
175 LEBŒUF, Salle Racine, LA FERTE-MILON (Aisne).  
176 TOUZEAU, Salle Touzeau, rue de la Mairie, COULLONS (Loiret).  
177 LEULIER, Majestic, place de la Halle, DOMART-EN-PONTHIEU (Somme).  
178 BARRAULT, Rex, rue de la Gare, VALLET (Loire-Inférieure).  
179 SORBIER, à BRANNES (Gironde) pour les localités suivantes : ETAULIERS (Rivierre); REIGNAC-DE-BLAYE (Sables); BRAUD et SAINT-LOUIS (Sarrazin); SAINTE-TERRE (Balesteban); CABARA (Lafon).  
180 DEVINCIRE, Familial, 5, rue de la Gare, GRAVIGNY (Eure); BROSVILLE (Végin); HEUDREVILLE-SUR-EURE (Deschamps).

### PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES DES NOUVEAUX FILMS

En application de la Décision n° 14 du Directeur Responsable du C.O.I.C. déterminant les conditions de validité des contrats des locations de films, Le Film publiera régulièrement à cette place l'annonce des premières représentations publiques des nouveaux films.

#### Grande Région Parisienne

MAM'ZELLE BONAPARTE (Tobis-Films) Paris, 16 janvier 1942, au Normandie.

#### Région de l'Est

LE CROISEUR SEBASTOPOL (Tobis-Films) Nancy, 21 janvier 1942 au Majestic.

MAM'ZELLE BONAPARTE (Tobis-Films) Nancy, 28 janvier 1942, au Majestic.

### LISTE DES FILMS DOCUMENTAIRES ANTÉRIEURS AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1937 POUR LESQUELS UNE DÉROGATION A ÉTÉ ACCORDÉE CONFORMEMENT A LA DÉCISION N° 9 DU DIRECTEUR RESPONSABLE

ATLANTIC FILM	CONSORTIUM DU FILM	ALBERT LAUZIN
Danger. Voulez-vous être un Assassin? La T.S.F. Vocation. Un Monde se meurt.	Les Heures de Venise. Les Ressources de l'A.E.F. Aventures en Atlantique. Terres assoiffées. Le Grand Saint-Eernard. Mascotte-Fétiche.	Terre d'Efforts et de Liberté : le Jura.
DE CAVAIGNAC	ECLAIR-JOURNAL	FILMS JEAN MINEUR
Lévriers de la Neige. L'île enchantée... Bali.	La Jungle domptée.	Océanie française.
SIRIUS	J.-C. BERNARD	ORBI FILM
Lumières d'Amour. Pêcheurs de Monstres.	Le Rouergue. Pompiers de Paris.	Le Mont Saint-Michel.
COMPAGNIE PARISIENNE DE LOCATION DE FILMS	FRANFILMDIS	PATHE CONSORTIUM CINEMA
Oasis sahariennes. Les Coulisses du Zoo.	Le Géant de la Vallée. La Grande Caravane. Atlantique Sud, Taris.	Les Merveilles du Ciel.
COMPTOIR FRANÇAIS DU FILM DOCUMENTAIRE	GRAY FILMS	R. A. C.
Dakar... Forte de l'Empire noir. Fontainebeu. La Vallée brillante. Vive le Foot-Ball! Jeunesse en Liberté.	L'Aragon inconnu.	Records 37.
	JE VOIS TOUT (Magazine)	REGINA
	Le Verre ouvert. Hydrodynamisme.	Papillon à Queue d'Hirondelle. Bornéo.
		FILMS RICHEBE
		Terre soumise. Symphonie graphique.
		U.F.P.C. Visages de France.
		VEDIS FILM
		Florence.

## DOCUMENTS OFFICIELS INTÉRESSANT L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

### DERNIÈRE HEURE

#### LOI DU 31 DÉCEMBRE 1941 MODIFIANT LE RÉGIME FISCAL DES SPECTACLES

(J. O. du 1<sup>er</sup> Janvier 1942)

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

**Article 1<sup>er</sup>.** — Sont supprimés :

- a) Le droit des pauvres, perçu dans les salles de spectacles, conformément aux dispositions des lois des 7 frimaire et 8 thermidor an V, 16 juillet 1840 et 3 août 1875;  
b) Les taxes municipales prévues au huitième paragraphe de l'article 475 du code des contributions indirectes;  
c) La taxe municipale sur les entrées payantes dans les champs de courses, vélodromes, autodromes visés au 19<sup>e</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 13 août 1926.

**Art. 2.** — L'article 472 du code des contributions indirectes est rédigé comme suit :  
« Sont soumis à un impôt, dans les formes et selon les modalités déterminées par les articles suivants, la généralité des spectacles, ainsi que les jeux, exhibitions, attractions et, d'une manière générale, tous les divertissements énumérés à des décrets rendus sur la proposition du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finan-

ces, organisés ou exploités, soit habituellement, soit occasionnellement, dans un but commercial ou financier. Sont de même imposables les réunions où le public est admis moyennant paiement, qui sont organisées d'une façon permanente ou périodique, même si le but commercial ou financier n'est pas poursuivi ».

**Art. 3.** — L'article 473 du code des contributions indirectes est rédigé comme suit :

« Sont exemptés de l'impôt prévu à l'article précédent :

« 1<sup>o</sup> Les manifestations agricoles, commerciales ou industrielles dites « foires », lorsqu'elles sont subventionnées par une collectivité publique et qu'il n'y est donné aucune attraction payante;

« 2<sup>o</sup> Les réunions sportives ne comportant pas la présence de joueurs professionnels, ayant exclusivement pour objet le développement du sport ou de l'éducation physique ou la préparation au service militaire organisées directement par des sociétés agréées par le Gouvernement;

« 3<sup>o</sup> Les places offertes gratuitement aux blessés de guerre hospitalisés, aux mutilés et réformés de guerre, aux anciens militaires et marins titulaires de pensions concédées pour blessures reçues, infirmités ou maladies contractées en service avant le 3 septembre 1939;

« 4<sup>o</sup> Dans les conditions déterminées par l'administration, les places occupées par les personnels tenus d'assister au spectacle en raison de l'exercice de leur fonction ou profession, ainsi que celles offertes gratuitement aux élèves des facultés, écoles, pensionnats, etc., assistant en groupe aux représentations;

« 5<sup>o</sup> Les spectacles, jeux, exhibitions, attractions et divertissements où il n'est pas exigé de paiement supérieur à deux francs, au titre d'entrée, redevance ou mise ».

**Art. 4.** — L'article 474 du code des contributions indirectes est rédigé comme suit :  
« Sauf les exceptions prévues à l'article précédent, il est perçu sur les spectacles, jeux, exhibitions, attractions ou divertissements un impôt dont le tarif est fixé comme suit :

NATURE DES SPECTACLES, JEUX OU DIVERTISSEMENTS	TARIFS APPLICABLES		
	Tarif n° 1. p. 100	Tarif n° 2. p. 100	Tarif n° 3. p. 100.
1 <sup>re</sup> catégorie. — Théâtres, concerts symphoniques, cabarets d'auteurs, cirques, ménageries, meetings aéronautiques, musées de cire, salons et expositions divers, matches de football	2	6	10
2 <sup>e</sup> catégorie. — Parcs d'attractions comportant, à la fois, un prix d'entrée général et des attractions payantes, attractions, manèges et tirs forains, music-halls, cafés-concerts	5	10	14
3 <sup>e</sup> catégorie. — Courses d'animaux (chevaux, chiens, taureaux, etc.), courses vélocipédiques, pédestres ou nautiques, courses d'automobiles, de motocyclettes ou de machines similaires, matches d'escrime ou de billard, bals, dioramas, panoramas, phonographes, orchestres mécaniques, séances de prestidigitiation, d'hypnotisme, combats de coqs, matches de boxe ou de lutte, tirs aux pigeons, thés-concerts, soupers-concerts, séances de patinage, billards russes, japonais et appareils assimilés, bowlings, tirs et jeux d'adresse divers, tournois et matches de hockey, de tennis, de golf, de polo, de pelote basque et de tous jeux sportifs autres que le football et, d'une manière générale, les spectacles, jeux, exhibitions, attractions et divertissements non spécialement énumérés à l'une quelconque des autres catégories	8	13	18
4 <sup>e</sup> catégorie. — Cinématographes, par paliers de recettes hebdomadaires (semaines de programme) :			
Jusqu'à 2.000 fr.	2	6	10
Au-dessus de 2.000 fr. et jusqu'à 7.000 fr.	4	9	14
Au-dessus de 7.000 fr. et jusqu'à 12.000 fr.	6	12	18
Au-dessus de 12.000 fr. et jusqu'à 24.000 fr.	9	15	22
Au-dessus de 24.000 fr.	11	18	25

**Art. 5.** — Par dérogation aux dispositions qui précèdent, sont réduits de moitié les tarifs applicables :

1<sup>o</sup> Aux représentations organisées par les théâtres nationaux, y compris le théâtre national populaire;

2<sup>o</sup> Aux représentations organisées exceptionnellement au profit exclusif d'établissements publics ou d'associations légalement constituées et ne poursuivant la réalisation

d'aucun bénéfice commercial ou financier. Les organisateurs et les bénéficiaires de ces représentations doivent justifier auprès de l'administration des contributions indirectes que la totalité des recettes a bien été affectée, sous la seule déduction des frais, à l'œuvre au profit de laquelle la séance est donnée. Faute de produire ces justifications, l'impôt est exigible en totalité.

Toutefois, le tarif réduit ne peut, en au-

aucun cas, profiter aux spectacles suivants : tirs aux pigeons, combats de coqs, courses de taureaux;

3<sup>o</sup> Aux représentations données par des théâtres subventionnés par une collectivité publique;

4<sup>o</sup> Aux concerts symphoniques non quotidiens donnés par des artistes, des associations d'artistes ou des sociétés de concerts

## DOCUMENTS OFFICIELS INTÉRESSANT L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

classiques subventionnés par une collectivité publique.

Dans les cas prévus aux 3° et 4°, la réduction d'impôt s'applique à la période ou aux représentations pour lesquelles les subventions ont été accordées. Celles-ci doivent résulter de contrats ou de cahiers de charges contenant des obligations réciproques. La réduction d'impôt ne peut jamais dépasser le montant des subventions.

Art. 6. — Le produit de l'impôt est attribué aux communes sur le territoire desquelles les spectacles sont donnés. Il est versé mensuellement, sous déduction d'une retenue de 5 p. 100 pour frais d'assiette et de perception. Si la retenue de 5 p. 100 s'avérait insuffisante, elle pourrait être augmentée par des arrêtés du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances.

La perception de l'impôt est obligatoire dans toutes les communes.

Le tarif n° 3 est obligatoire à Paris et dans les communes qui ont perçu, durant l'année précédant celle de l'imposition, un nombre de centimes additionnels supérieur à 1.200. Le tarif n° 2 est obligatoire dans les communes où, pendant le même temps, le nombre des centimes additionnels a dépassé 800, sans excéder 1.200. Toutefois, sur délibérations des conseils municipaux approuvées par les préfets, les communes peuvent appliquer un tarif supérieur à celui de leur catégorie.

Pour tenir compte du droit des pauvres supprimé, les municipalités sont tenues de verser aux bureaux de bienfaisance une fraction du produit de l'impôt au moins égale à la moitié des sommes perçues, étant entendu que le pourcentage adopté assurera aux organismes charitables une recette qui ne pourra, en aucun cas, être inférieure à celle qui aurait résulté de l'application des tarifs en vigueur pour le droit des pauvres pendant la plus favorable des cinq années antérieures à 1941.

Si les sommes perçues sur le territoire d'une commune sont insuffisantes au cours d'une année pour assurer aux bureaux de bienfaisance l'attribution minimum prévue au paragraphe précédent, l'impôt sera obligatoirement appliqué dans cette commune au tarif supérieur à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Lorsqu'un établissement de spectacle est installé sur le territoire de plusieurs communes l'impôt est perçu d'après le tarif applicable dans la commune la plus imposée et son produit réparti entre les communes intéressées au prorata de leurs populations respectives d'après le dernier recensement.

Art. 7. — Les deuxième, huitième, neuvième, dixième et onzième paragraphes de l'article 475 du code des contributions indirectes sont abrogés. Les premier et troisième paragraphes du même article sont rédigés comme suit :

« § 1<sup>er</sup>. — Lorsqu'il n'est pas exigé de prix d'entrée dans les cafés-concerts, les théâtres-concerts, les soupers-concerts, les bals et, en général, dans tous les établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances, ou quand le prix d'entrée est inférieur au montant de la première consommation, l'impôt porte sur le montant de cette consommation elle-même.

« § 3. — Quels que soient le régime et le taux d'imposition, l'impôt prévu à l'article 474 est calculé sur les recettes brutes, impôt compris, arrondies, éventuellement, au franc supérieur ».

Art. 8. — Le troisième paragraphe de l'article 476 du code des contributions indirectes est rédigé comme suit :

« La constatation et la perception de l'impôt institué par les articles 472 et 474 du présent décret sont assurées obligatoirement par l'administration des contributions indirectes suivant les règles propres à cette administration et sous le bénéfice des sûretés prévues pour les impôts perçus par cette dernière ».

Toutefois, les arrêtés du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances peuvent maintenir, à titre provisoire, les traités en vigueur par lesquels l'Etat avait confié à des bureaux de bienfaisance le soin de percevoir les taxes sur les spectacles.

Art. 9. — L'article 3 du décret-loi du 29 juillet 1939 est rédigé comme suit :

« Les agents chargés de percevoir l'impôt institué par les articles 472 et 474 du code des contributions indirectes dans les salles de spectacles sont autorisés... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 10. — Le dernier paragraphe de l'article 477 du code des contributions indirectes est abrogé.

Art. 11. — Les dispositions prévues aux articles précédents entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1942.

Art. 12. — Les recettes réalisées par les exploitants de maisons de tolérance sont soumises à un impôt spécial égal à celui qui frappe les spectacles énumérés à la 3<sup>e</sup> catégorie prévue à l'article 474 du code des contributions indirectes. Cet impôt est assis et recouvré comme celui qui atteint les spectacles proprement dits. Il est assorti des mêmes sûretés. Son produit est attribué aux communes, dans les conditions fixées à l'article 474 du code des contributions indirectes. Les pénalités édictées par le premier paragraphe de l'article 477 du même code s'appliquent à l'impôt établi par le présent article.

Art. 13. — Des arrêtés pris par le secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances fixent les conditions dans lesquelles l'impôt prévu pour la troisième catégorie de spectacles est acquitté par les sociétés ou les exploitants autorisés à organiser des courses de chevaux ou de chiens.

Art. 14. — Dans les trois mois qui suivront la publication du présent décret, un décret, rendu sur la proposition du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, codifiera la législation des impôts sur les spectacles.

Art. 15. — Le présent décret sera publié au Journal officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 31 décembre 1941.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Ph. PETAINE.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, Yves BOUTHILLIER.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, Pierre PUCHEU.

Le Secrétaire d'Etat à la famille et à la santé, Serge HUARD.

## PRÊTS EN VUE DE LA REPRISE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

(Notice de la Chambre de Commerce de Paris)

## I. — Objet des prêts :

Les prêts pouvant être consentis aux entreprises industrielles et commerciales du Département de la Seine par la Chambre de Commerce de Paris au moyen des ressources qui lui sont avancées par le Trésor, sont des prêts de démarrage.

Ces avances sont réservées aux entreprises industrielles ou commerciales qui, à la suite de circonstances nouvelles, et notamment du retour de leurs dirigeants libérés de captivité, seraient en état de reprendre une activité au moins partielle ou d'accroître sensiblement leur activité antérieure.

De caractère essentiellement provisoire, les prêts ont pour but :

— la reprise immédiate du travail ;  
— et spécialement le paiement des salaires correspondant à cette reprise.

Les entreprises industrielles et commerciales ne doivent les solliciter que pour autant qu'elles se trouvent dans l'impossibilité actuelle de trouver auprès de leurs banques les concours nécessaires.

Les prêts ne doivent être employés :

— ni à la liquidation de dettes arriérées ;  
— ni à la constitution de stocks.

Exceptionnellement, ils peuvent servir à des achats de matières, de fournitures ou de matériels, mais à la double condition :

a) d'une part que ces achats soient strictement indispensables à la reprise du travail et ne représentent pas une immobilisation hors de proportion avec les salaires que cette reprise permettra de payer ;

b) d'autre part, qu'il soit absolument impossible d'obtenir des vendeurs de ces matières, fournitures ou matériels des délais de paiement.

II. — Conditions dans lesquelles les prêts peuvent être effectués aux entreprises :

a) Le montant des prêts ne doit être mis à la disposition des entreprises qu'au fur et à mesure de leurs besoins, sur justification de ces besoins et sur l'avis favorable de l'Inspection du Travail qui aura à s'assurer de la réalité de la reprise et de l'importance suffisante des sommes affectées au paiement des salaires dans l'ensemble du prêt demandé ;

b) en principe, les prêts accordés aux entreprises ne portent pas intérêt sous la condition qu'ils soient remboursés dans les trois mois de leur réalisation.

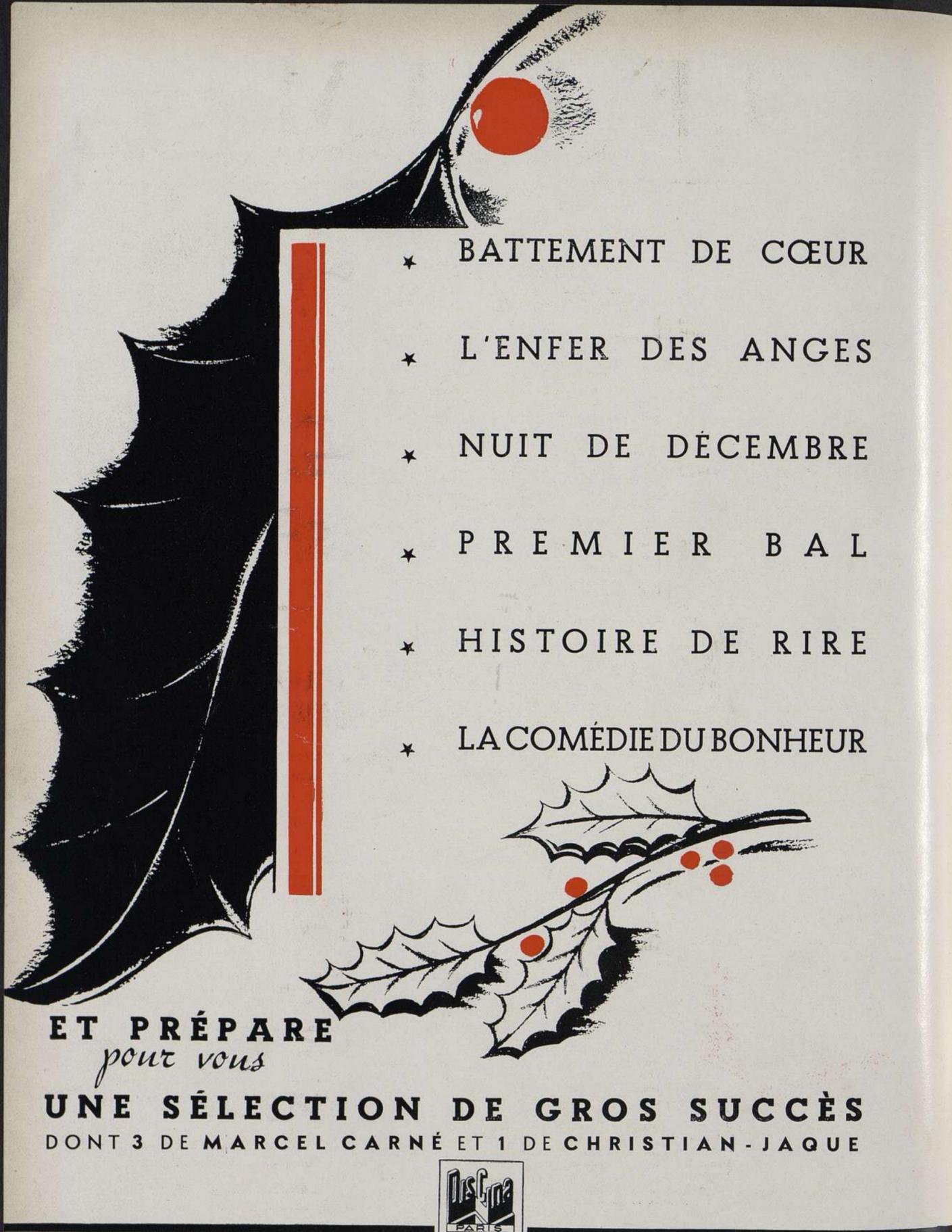
Si, à l'expiration d'un délai de trois mois après la réalisation du prêt, les entreprises n'ont pas pu reconstituer leur trésorerie par des moyens normaux et ne sont pas en mesure de rembourser le prêt, celui-ci se transformera, pour toute sa durée, en un prêt à 3 %, ce taux étant porté, trois mois plus tard à 5 %. En aucun cas, la durée du prêt ne pourra excéder un an.

Si votre entreprise est située dans le Département de la Seine, et si vous estimez devoir présenter une demande de prêt, demandez le Formulaire à remplir à M. le Président de la Chambre de Commerce de Paris (Service des Prêts) 27, Av. de Friedland - Paris (8<sup>e</sup>).

OBSERVATION IMPORTANTE. — Vous avez naturellement tout intérêt à ce que votre demande puisse être examinée dans le plus bref délai par la Chambre de Commerce de Paris.



... ET L'ÉBLOUISSANT PALMARÈS DE SA PRODUCTION



- ★ BATTEMENT DE CŒUR
- ★ L'ENFER DES ANGES
- ★ NUIT DE DÉCEMBRE
- ★ PREMIER BAL
- ★ HISTOIRE DE RIRE
- ★ LA COMÉDIE DU BONHEUR

**ET PRÉPARE**  
pour vous

**UNE SÉLECTION DE GROS SUCCÈS**  
DONT 3 DE MARCEL CARNÉ ET 1 DE CHRISTIAN-JAQUE



LE NUMÉRO:  
12 Fr.

# LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

N° 31  
3 JANVIER 1942

## L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES CINÉMAS serait applicable en zone occupée à partir du 15 Janvier

Le Film a annoncé, dans son numéro du 6 décembre 1941, que l'on envisageait d'étendre à toute la zone occupée l'interdiction de fumer dans les cinémas qui existe déjà en zone non occupée ainsi que dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Nous croyons savoir que cette mesure sera appliquée à Paris et dans les autres départements de la zone occupée à partir du 15 janvier prochain.

Rappelons que cette interdiction est basée sur l'article 3 du décret du 7 février 1941.

## L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DU CINÉMA A EU LIEU LE 30 DÉCEMBRE AU "RÉGENT" DE NEUILLY

Le Service des Œuvres Sociales du Cinéma a organisé, le mardi 30 décembre, un arbre de Noël pour les enfants de la corporation, qui a eu lieu, à 14 heures, dans la belle salle du Cinéma Régent à Neuilly.

En présence de M. Raoul Ploquin, Directeur responsable du C.O.I.C., du Sr D' Dietrich, Chef du Referat Film de la Propaganda Abteilung, ainsi que de nombreuses personnalités de l'Industrie Cinématographique, un excellent programme fut offert à plus de 500 enfants. Présenté par Jean Tissier, ce spectacle comprenait, notamment, le fantaisiste musical Raoul Plot ainsi qu'une séance de prestidigitation par Robert Venot, Directeur du Théâtre Robert Houdin.

Après les remerciements aux donateurs par le Délégué général des Œuvres Sociales, M. Jean Chataigner, et une courte allocution de M. Raoul Ploquin, Fernand Ledoux adressa aux petits enfants du cinéma, « le message du Père Noël ».

Cette séance, fort réussie, se termina par une distribution de jouets.

## La séance "Arts, Sciences, Voyages" offerte par "LE FILM" aux enfants du Cinéma a remporté un grand succès

Lundi matin 29 décembre, a eu lieu au Cinéma des Champs-Élysées, une séance spéciale du cinquième programme Arts, Sciences, Voyages, organisée par Le Film à l'intention des enfants du Cinéma.

La projection de l'intéressant programme composé par notre ami André Robert, et dont nous rendons compte dans le présent numéro, se déroula devant une assistance enthousiaste et attentive.

Le film de poupées animées de Cerrutti, *Le Petit Poucet*, le Ballet de l'Opéra de Paris, les exhibitions de patinage de Maxie et Ernst Baier, ainsi que le Noël provençal de *La Voie triomphale*, déchaînèrent les applaudissements des enfants.

Nous tenons à remercier le Cinéma des Champs-Élysées qui a mis sa salle et son programme à notre disposition pour cette séance.

## Après 2 semaines de fermeture les studios ont repris leur activité le 5 Janvier

En application de la loi du 15 décembre 1941, relative à la fermeture de certains établissements industriels durant la période du 21 décembre 1941 au 4 janvier 1942 inclus, la réalisation des films en cours a été suspendue dans les studios cinématographiques pendant ces deux semaines.

Le démontage et le montage des décors, ainsi que les travaux d'entretien ne nécessitant pas de consommation électrique, ont représenté la seule activité autorisée des studios pendant cette période.

La production a repris le lundi matin 5 janvier : nous donnerons, dans le prochain numéro du Film, le tableau des films en cours de réalisation.

On lira, dans la partie officielle du présent numéro, la décision n° 19 du Directeur responsable du C.O.I.C. relative aux conséquences de la fermeture des studios.



La charmante vedette de l'Ufa, Ilse Werner, vient de faire une très belle création dans *L'Épreuve du Temps* qui passe actuellement avec grand succès à Marivaux.

(Photo A.C.E.-Ufa)

## LE GOUVERNEMENT ESPAGNOL ORGANISE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Des mesures sont prises pour la protection et le développement de la production nationale

Madrid. — Le gouvernement espagnol vient de prendre une série de mesures pour permettre le développement de l'industrie cinématographique nationale de ce pays, tant pour la distribution que pour la production.

C'est ainsi que le Ministère de l'Industrie et du Commerce, dont dépend l'Industrie cinématographique, vient de faire publier dans le « Journal Officiel de l'Etat Espagnol » plusieurs décrets relatifs à l'organisation et à la réglementation de l'Industrie cinématographique. Parmi ces mesures, signalons la création d'un fonds pour la protection de la production cinématographique espagnole dont disposera le Syndicat National du spectacle.

Les Producteurs pourront recevoir des avances de ce fonds, sous certaines conditions. Ils devront soumettre leurs scénarios au Syndicat en question en même temps qu'un devis de la réalisation de leur film, et son plan de financement. Ils devront également remettre la liste du personnel technique et des acteurs. Si leur projet est adopté, ils pourront recevoir à titre d'avance jusqu'à 40 % du montant du devis.

D'autre part, le gouvernement espagnol a institué des récompenses en espèces pour les meilleures productions nationales. Ces prix seront décernés chaque année au mois de juin aux 10 meilleurs films de l'année. Il y aura six prix pour les films de long

métrage, dont les deux premiers de 400.000 pesetas, et les autres de 250.000 pesetas, et quatre prix de 25.000 pesetas pour les films de complément.

Le gouvernement espagnol a également institué des prix pour les meilleurs scénarios écrits par des auteurs espagnols et ibéro-américains, à condition que ces derniers habitent l'Espagne. Les manuscrits devront être déposés avant le 31 décembre de chaque année : les cinq meilleurs seront dotés d'un prix de 50.000 pesetas chacun.

Les décrets concernant le cinéma créent en plus des bourses de voyages à l'étranger pour les cinéastes qui veulent étudier la mise en scène, la photographie, le montage, les films documentaires, les actualités, etc...

Il est intéressant de noter que c'est la première fois que le gouvernement espagnol s'occupe de façon tangible des questions cinématographiques.

**COPY-BOURSE** 130, rue Montmartre  
Tel.: GUT. 15-11

se charge toujours de la copie  
des scénarios et découpages  
**LIVRAISON RAPIDE**



Ginette Leclere est, avec Jean Tissier et Victor Boucher, la vedette de *Ce n'est pas moi* qui est actuellement projeté en double exclusivité à l'Aubert-Palace et au Lord-Byon.  
(Photo Eclair-Journal)

La Société des FILMS MINERVA informe MM. les Directeurs et Opérateurs que son Service de

LIVRAISON ET RECEPTION  
DES COPIES  
ET  
MATERIEL DE PUBLICITE  
s'effectuera, à dater du 1<sup>er</sup> janvier,  
122, av. des Champs-Élysées,  
(Metro : George-V)

Les Services de Location continueront à fonctionner au Siège social :  
119, boulevard Haussmann.

■ Albert Dieudonné vient de publier dans l'hebdomadaire *Tout et Tout* un récit historique, *Mademoiselle Sans-Gêne*.

■ La chanteuse bien connue, Christiane Nèrè fera ses débuts au cinéma dans *La Nuit fantastique*. Dans le même film, on verra également les débuts cinématographiques de Roger Caccia, l'un des célèbres « Chesterfield ».

## LE 5<sup>ème</sup> PROGRAMME DE "ARTS - SCIENCES - VOYAGES"

Lundi 22 décembre a eu lieu au Cinéma des Champs-Élysées, la première du cinquième programme d'Arts, Sciences, Voyages.

Mentionnons tout d'abord comme inédit, ou presque, *Pélerinages de la Mecque* (Discina) de Marcel Ichac et du regretté Raymond Ruffin, tué sous Liège peu après son retour d'Arabie, qui paraît, cette fois, dans sa version complète. C'est une très remarquable relation de voyage, exceptionnelle en raison des conditions du trajet, et aussi parce qu'elle montre, pour la première fois, les vues des Lieux saints de la Mecque : la Kasba, le Puits d'Agar... Le rassemblement des pèlerins, venant de toutes les régions de l'Afrique Française, est présenté de façon très habile. C'est un très beau et bon film.

Inédit également, *Féerie blanche* (Tobis) montrant excellemment les exercices d'entraînement et les prouesses d'exhibitions du couple Ernst et Maxi Baier, champions allemands de patinage artistique. La caméra, montée sur un traîneau électrique, permet de suivre les évolutions des virtuoses et le film a une qualité exceptionnelle.

Inédit encore, *Le Petit Poucet* (Sirius), dessiné par Henri Cerrutti, adaptation de Maurice Bessy, musique de Kethen; c'est le conte de Perrault, raconté par une grand-mère moderne et figuré par des personnages de carton découpés et animés; c'est une ingénieuse et jolie réalisation.

*La Voie triomphale*, de Louis Cuny (photo : Le Hérissé), est une belle excursion à Arles et aux Baux; enfin *L'Opéra* (Cinéma de France) est une intéressante visite de la scène, des loges, des salles d'étude et de répétition des artistes du chant, de la danse et des choristes. Les grandes vedettes de l'Opéra : Mme Fanny Heldy, MM. Georges Thill, Serge Lifar, Peretti, Mmes Lorcia, Didion... paraissent dans le film et témoignent de leur art.

La présentation de ce programme à la Presse a été suivie d'une visite au Palais de Glace où s'entraînait Mlle Du Bief, championne française de patinage artistique et acrobatique. Ensuite, après un déjeuner à l'issue duquel M. Robert Baron, Secrétaire général du C.O.I.C. et M. Jean Luçhaire, Président du Groupement Corporatif de la Presse Parisienne, prirent la parole et exaltèrent l'importance du cinéma documentaire, les journalistes furent invités à une visite de l'Opéra, organisée par M. André Robert.  
P. M.

■ A Rome s'ouvrira bientôt un Musée du Cinéma qui portera le nom de Musée Canudo, en souvenir du grand théoricien du cinéma, qui était d'origine italienne. Ce Musée a été fondé grâce à la générosité de M. Santé Vannicht.



L'excellent acteur et metteur en scène Willy Forst dans son extraordinaire double rôle du film policier *On a volé un Homme*.  
(Photo Tobis)

## Le Père Noël chez "Régina - Distribution"

M. Arys Nissotti, Président-Directeur général de la Société « Régina », avait convié la semaine dernière « le Père Noël » à venir en ses bureaux de l'avenue des Champs-Élysées apporter aux enfants de tous ses collaborateurs, jeux et jouets, et à ses collaborateurs eux-mêmes, en une réunion intime, de la joie et du bonheur.

Ce fut, en vérité, une fête charmante et réconfortante qui manifesta, dans une grande maison, l'union étroite existant entre le chef et ses collaborateurs. Mme Arys Nissotti fut la « bonne fée » de cet après-midi qu'elle avait organisé et qu'elle devait animer de la façon la plus aimable.

Le Sfr Docteur Dietrich, Chef du Referat Film de la Propaganda Abteilung et M. Raoul Ploquin, Directeur responsable du C.O.I.C. avaient répondu à l'invitation de M. Arys Nissotti qui les reçut, entouré de ses directeurs et chefs de service, MM. Dalard, Directeur administratif, Martin, Directeur commercial, Lienhart, Inspecteur des Agences, Devaux, Chef de la Comptabilité et de ses collaborateurs.

Il n'y eut pas de discours : les petits, qui attendaient autre chose, les auraient, certes, trouvés fastidieux; cependant, M. Dalard, en quelques mots, mit en lumière l'effort de M. Arys Nissotti et de son associé, M. Pierre O'Connell, malheureusement empêché d'assister à cette fête, pour redonner son activité à une grande société en sommeil. Il annonça la création d'une Mutuelle-Régina, pour tout le personnel, d'une Assurance-groupe, et la participation de tout le personnel aux bénéfices, dès que la situation financière de la Société le permettra. Ce sont là des initiatives sociales qui honorent hautement un Directeur et qui, en assurant à chaque salarié — usons de ce vocable bien éculé — un « standard » de vie honorable et une stabilité matérielle, aident à former une équipe homogène pour le plus grand bien d'une entreprise et de tous ceux qui en vivent. Enfin, M. Dalard n'oublia pas les absents; il eut une pensée pour les collaborateurs de Régina prisonniers auxquels la Société envoie une gratification mensuelle de cinq cents francs.

M. Arys Nissotti à qui l'action plaît mieux que les discours, exprima sa joie de voir tous ceux qui travaillent à la prospérité de « Régina » réunis sous l'heureux signe de Noël. Il remercia le Docteur Dietrich et M. Raoul Ploquin d'avoir bien voulu assister à cette réunion et rendit un vibrant hommage à son associé, M. Pierre O'Connell, dont chacun regretta l'absence.

Et l'obscurité étant faite — tout comme au cinéma avant le grand film — un immense sapin de Noël s'illumina de lucioles et de bougies et, à la grande admiration des petits qui n'en pouvaient croire leurs yeux, Bonhomme Noël apparut — le Père Noël grande vedette en chair et en os! — la hotte lourdement chargée de jouets... Aidé de Mme Arys Nissotti, il distribua cet heureux chargement, faisant bien des heureux.

Tandis qu'après un excellent goûter, chaque enfant, avec des cris joyeux, « essayait » le jouet du Père Noël, les « grands » s'empressaient autour d'un buffet agréablement garni.

Cette fête charmante se prolongea fort avant dans la soirée.

Le passage du Père Noël chez Régina-Distribution fut pour tous une heure de chaude sympathie.



Jimmy GAILLARD dans  
*Le Prince charmant*.  
(Photo C.C.F.C.)

Le Maréchal Pétain a dit et répété dans la plupart de ses discours qu'il comptait sur les jeunes pour refaire la France. Toute la jeunesse de notre pays a répondu présent et s'est mise au travail. Que ce soit aux champs ou à l'usine dans le domaine industriel ou dans le domaine artistique, il faut que les jeunes prouvent qu'il y a quelque chose de chargé et montrent par leur ardeur et leur désir de bien faire que le redressement national, tant attendu et espéré, est en marche.

Dans le cinéma, cette influence s'est également fait sentir, pour certains films, dès la reprise de la production française, tant au point de vue du choix des sujets, que de celui des interprètes. Dans des films touchant au doigt les questions actuelles, l'esprit de solidarité des jeunes dans *Nous les Gosses*, leurs efforts dans la lutte contre la vie dans *La Maison des Sept Jeunes Filles*, leurs aspirations et leurs premiers émois amoureux dans *Les Jours Heureux* ont été célébrés.



Juliette FABER dans  
*Les Jours heureux*.  
(Photo Richebé)

## NOUVEAUX ARTISTES

# LA PRODUCTION 1941 S'INSCRIT SOUS LE SIGNE DE LA JEUNESSE

par G. TUROUAN



Suzy DELAIR dans  
*Le Dernier des Six*.  
(Photo A.C.E.-Continental)

Pour interpréter de tels sujets, le cinéma ne veut plus de ces artistes trop connus qui, à l'aide d'un savant maquillage, nous donnaient l'illusion de la jeunesse, il lui faut aujourd'hui de la fraîcheur, de la vie, du naturel et de la spontanéité et, pour cela, de nouveaux éléments. Rien de surprenant, dans ces conditions, à ce qu'un grand nombre d'inter-

jeune vedette de *La Maison des Sept Jeunes Filles*, Jacqueline Bouvier, et d'autres créatrices de ce même film : Geneviève Beau et Prémierose Perret. Cette dernière, qui débuta pendant la guerre dans *Elles étaient Douze Femmes*, a tourné également dans *Patrouille blanche*.

De frais visages de jeunes filles tels que ceux de Denise Bréal, in-



Louis JOURDAN dans  
*Premier Rendez-vous*.  
(Photo A.E.C.-Continental)



Jacqueline BOUVIER dans  
*La Maison des Sept Jeunes Filles*.  
(Photo Régina)

prêtes inconnus nous aient été révélés au cours de cette année 1941.

Les éléments féminins ont été très nombreux. Renée Faure, de la Comédie Française, a fait successivement des créations de premier ordre dans *L'Assassinat du Père Noël* et dans *Le Prince Charmant*. Suzy Delair s'est imposée dès son premier film, *Le Dernier des Six*, ainsi que de Rosine Luguet, fille du comédien André Luguet, laquelle, après *Premier Rendez-vous*, a tourné *Annette et la Dame blonde*.

On dit grand bien de Simone Valère qui vient de tourner dans *Mam'zelle Bonaparte* et *Annette et la Dame blonde*, ainsi que de la

interprète de *L'Age d'Or* et de *Ici l'on pêche*, de Jacqueline Ferrière qui joue dans *Chèque au Porteur*, de Monique Thiébaud, une des créatrices des *Jours heureux*, de Huguette Faguet, protagoniste de *Montmartre-sur-Seine*, abritent des dons certains sur lesquels on peut fonder de solides espoirs. Vicky Verley, qui fait ses débuts dans *Le Moussaillon*, et Carlettina, petite fille charmante qui débuta dans *Diamant noir*, et tourne actuellement avec Sacha Guitry, toutes deux sœurs de Louise Carletti, feront sans doute de belles carrières.

Irène Bonheur dans *Pension Jonas*, commence brillamment sa carrière et Francine Bessy dans *Fromont Jeune et Risler Aîné* s'est fait remarquer dans un rôle à l'issue tragique.



François PERRIER dans  
*Premier Bal*.  
(Photo Pia)

Parmi les jeunes artistes ayant eu l'occasion de s'imposer définitivement, citons Micheline Presle, au jeu plein d'esprit, qui tourne *La Nuit fantastique* après avoir obtenu un grand succès dans *Paradis perdu* et *Histoire de rire*. Soulignons les créations de Juliette Faber dans *Les Jours heureux*, d'Annie France dans *Le Club des Soupirants* et *Ne bougez plus*, celles très attendues d'Odette Joyeux dans *Le Mariage de Chiffon*, de Gaby Andreu dans *Cartacatha* et *La Maison des Sept Jeunes Filles* et de Madeleine Sollogne dans *Fièvres* et *Croisières sidérales*.

Des noms connus au music-hall, tels que Colette Fleuriot et Irène de Trébert font respectivement leurs débuts cinématographiques dans *Ne bougez plus* et *Mademoiselle Swing*.

En marge de ces toutes jeunes filles, notons les débuts cinématographiques d'Edith Piaf dans *Montmartre-sur-Seine* et de Jane Sourza dans *Ici l'on pêche* ainsi que la rentrée à l'écran de Denise Grey dans *Bolero*.



Irène BONHEUR dans  
Pension Jonas.  
(Photo Films Orange)



Francine BESSY dans  
Fromont Jeune et Risler Aîné.  
(Photo U.F.P.C.)



Jacqueline FERRIERE dans  
Chèque au Porteur.  
(Photo S.U.F.)



Jean PAREDES dans  
Les Inconnus dans la Maison.  
(Photo A.C.E.-Continental)



Paul MEURISSE dans  
Ne bougez plus.  
(Photo A.C.E.-Continental)

L'avenir se présente moins brillant en ce qui concerne les jeunes premiers. Cependant, il faut signaler tout particulièrement la création de Louis Jourdan dans *Parade en Sept Nuits* et *Premier Rendez-vous*, de Jean Marais qui, après s'être imposé à la scène dans *Les Parents Terribles*, joue



Renée FAURE dans  
Le Prince charmant.  
(Photo U.F.P.C.)

le personnage principal de *Le Pavillon brûlé* et d'Henri Vidal qui débute à l'écran dans *Montmartre-sur-Seine*.

Parédès, au style fantaisiste, se fait remarquer dans *Premier Rendez-vous* et *Caprices*. Paul Meurisse, connu comme chansonnier, s'impose dès ses débuts dans *Ne bougez plus* et *Montmartre-sur-Seine*. Un autre artiste, plein de personnalité, Champy, attire l'attention, après avoir commencé sa carrière dans *Notre-Dame de la Mouise*, et tourne dans *Le Moussaillon*. Jimmy Gaillard, le petit « Jimmy » de l'orchestre Ray Ventura, se voit attribuer de grands rôles dans *Chèque au Porteur* et *Le Prince charmant*. Marcel Herrand dans *Le Pavillon brûlé*, fait une belle création et Alain Cuny va débiter dans *Le Lit à Colonnes*. Le petit Prévost, ignorant tout du « métier » débute avec bonheur dans *Le Moussaillon*; nous espérons le revoir, ainsi que certains enfants particulièrement naturels et impulsifs de *L'Enfer des Anges* et de *Nous les Gosses*.

Nous nous en voudrions de ne pas mentionner l'ascension de François Périer, qui débute voilà trois ans dans *La Chaleur du Sein* et qui vient de faire des créations d'un cachet tout personnel dans *Premier Bal* et *Les Jours heureux*, et les espoirs que l'on fonde sur Jean Paqui, qui vient de tourner *La Maison des Sept Jeunes Filles*.

Soulignons, comme nouveaux éléments, l'arrivée dans nos studios de Jean Tranchant et de Raymond Legrand, qui vont faire bénéficier l'écran de leurs talents musicaux déjà bien connus.

■ ■ ■  
Parmi les réalisateurs, deux nouveaux noms sur lesquels la production française peut fonder



Rosine LUGUET dans  
Premier Rendez-vous.  
(Photo A.C.E.-Continental)

de grands espoirs, attirent notre attention. Nous voulons parler de Louis Daquin, assistant depuis un certain nombre d'années et qui pour son premier film, nous a donné le meilleur de l'année : *Nous les Gosses*, et d'André Zwobada,



Le metteur en scène Louis DAQUIN pendant la réalisation de  
*Nous les Gosses*.  
(Photo Pathé)

qui a travaillé avec de grands metteurs en scène et réalise actuellement une œuvre de longue haleine, *Croisières sidérales*.

Le fin comédien René Lefèvre, célèbre « Jean de la Lune », a fait ses débuts dans la mise en scène avec *Opéra-Musette* dont il interprète également le principal rôle.

Enfin, Robert Vernay, qui fut



André ZWOBADA fait ses débuts de metteur en scène avec  
*Croisières sidérales*.  
(Photo Ind. Ciném.)

le fidèle assistant de Duvivier, et directeur artistique de plusieurs grands films, va devenir metteur en scène avec *La Femme que j'ai le plus aimée*.

Ce bilan de l'année qui s'achève est satisfaisant dans son ensemble, mais un effort reste à tenter pour découvrir des garçons susceptibles de viriliser l'idée que nous aimerions avoir des jeunes gens de France. Il nous faut des hommes de talent, certes, mais aussi des visages mâles, des corps musclés, des natures énergiques au service de l'art, comme il doit en exister au service de toutes les branches de l'activité nationale.



## LES FILMS MINERVA

vous présentent  
leurs meilleurs vœux...

BALZAC 29-00

119, B° HAUSSMANN - PARIS (8<sup>e</sup>)

... et vous offrent :

ELVIRE POPESCO - ALERME - JEAN TISSIER

DANS

# L'AGE d'OR



SCÉNARIO ET DIALOGUES DE  
CHARLES MÉRÉ  
RÉALISATION DE  
JEAN DE LIMUR

avec

**ANDRÉE GUIZE**

DENISE BRÉAL - CLÉMENT DUHOUR  
ANDRÉ MARNAY - GABRIELLE DAVRAN

LOUIS BLANCHE

et

**GILBERT GIL**



Maquette de Jean Barnoux

C'est un film "MINERVA"

# TINO ROSSI

DANS

une réalisation de Jean DELANNOY  
scénario & dialogues de Charles MÉRÉ



# FIEVRES...

avec

JACQUELINE DELUBAC

et

MADELEINE SOLOGNE

JACQUES LOUVIGNY - RENÉ GÉNIN - LUCIEN GALLAS

et

GINETTE LECLERC

jean barnoux

Maquette de Jean Barnoux

C'est un film "MINERVA"

et vous rappellent leur sélection :

**CHIPÉE  
LA PRÉSIDENTE  
VÉNUS DE L'OR  
VACANCES PAYÉES  
UN GOSSE EN OR  
VISAGES DE FEMMES  
M. BRELOQUE A DISPARU**

et

l'immense succès actuel de l'écran

**DIAMANT NOIR**

LES FILMS MINERVA

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL 5 MILLIONS



Siège et Agence de Paris

119, Boulevard Haussmann

Films et Publicité

122, Avenue des Champs-Élysées

Téléphone + BALZAC 29 00

**LES NOUVEAUX FILMS**

(G) : Films visibles par tous.  
(A 16) : Films interdits aux moins de 16 ans.  
(A 13) : Films interdits aux moins de 13 ans.

**Le Pavillon brûlé**  
Drame (G)  
avec  
Pierre Renoir, Michèle Alfa,  
Elina Lebourdette  
Jean Marais  
90 min.

Origine : Française.  
Prod. : Synops (Roland Tual).  
Réal. : Jacques de Baroncelli.  
Auteur : Pièce de Stève Passeur; Adaptation de S. H. Terac;  
Dialogues de Stève Passeur.  
Dir. de prod. : Dom. Dronhin.  
Chef-opér. : Montazel.  
Musique : Tony Aubin.  
Décors : Piménoff.  
Interprètes : Pierre Renoir (M. Jourdens), Michèle Alfa (Odette), Jean Marais (Daniel), Marcel Herrant (Audigane), Jean Marchat (Rizel), Bernard Blier (Benazy), Maurice Teynac.  
Studios : Buttes-Chaumont.  
Sortie en excl. : Paris, le 17 déc. 41 au Madeleine-Cinéma.

Adapté d'une pièce de Stève Passeur, représentée la saison dernière, et qui semblait beaucoup plus écrite pour l'écran que pour la scène, ce film d'atmosphère se déroule dans une lointaine mine de cuivre des colonies, isolée du monde, et exploitée par une poignée de Français : ingénieurs, contremaitres et jeunes femmes, assistantes sociales et infirmières.

De multiples aspects de l'existence et du travail dans les mines, un éboulement et le sauvetage des ensevelis, des idylles contrariées, un crime, une enquête sont les éléments de ce drame violent et passionné.

La réalisation est soignée : Jean Marais, acteur réputé du théâtre, aborde ici le cinéma avec succès; Pierre Renoir incarne avec son autorité coutumière le directeur de la Mine; signalons également la belle création de Jean Marchat.

A son arrivée à son poste d'ingénieur aux mines de Calfre, le jeune Benazy, frais émoulu des écoles, apprend à connaître les amourettes, les jalousies, les haines qui rapprochent ou séparent ces êtres vivant en vase clos.

A la suite d'une visite de journaliste, une grave indiscretion compromet la bonne marche de la mine. Jourdens soupçonne Daniel que des coïncidences, exploitées par un confrère jaloux et haineux, Audigane, accablent. L'assassinat de Audigane complique l'affaire; à la fin, on découvre qu'il a été assassiné deux fois. Daniel, reconnu innocent, quittera la mine avec sa fiancée.

**Histoire de Rire**  
Comédie satirique (A 16)  
avec Fernand Gravey  
et Micheline Presle  
117 min

Origine : Française.  
Production : Discina.  
Prod. : Marcel L'Herbier.  
Dir. de prod. : G. Lampin.  
Auteurs : Pièce d'Armand Salacrou. Scénario d'Armand Salacrou et de Georges Neveux.  
Dialogues d'Armand Salacrou.  
Musique : M.-F. Gaillard.  
Chef-opér. : Roger Hubert.  
Décors : Robert Gys.  
Interprètes : Fernand Gravey (Gérard Barbier), Micheline Presle (Adélaïde Barbier), Marie Déa (Hélène Donaldo), Pierre Renoir (Jules Donaldo), Bernard Lancret (Jean-Louis Deshayes), Gilbert Gil (Achille Belleron), Monique Rolland (Coco d'Antibes).  
Studios : St-Maurice (W. E.).  
Sortie en exclusivité : Paris, 18 déc. 41 au Colisée.

Marcel L'Herbier a « mis en film » avec une grande habileté cette pièce originale d'Armand Salacrou dont le sujet soutient ce thème que le mensonge, inséparable des liaisons extra-conjugales, tue l'amour et le bonheur qu'on pourrait y trouver... L'intrigue, imprégnée de vérité et de fantaisie, les caractères des personnages, les répétitions de l'action, tour à tour comiques et sentimentales, voire dramatiques, composent un excellent spectacle de finesse et de qualité.

Fernand Gravey, le meilleur comédien du cinéma français, dont le brio et l'humour sont irrésistibles, Micheline Presle, artiste ravissante et intelligente, au jeu fin et nuancé, qui est en train de devenir la vedette féminine n° 1 de notre cinéma, la délicieuse Marie Déa, Pierre Renoir, excellent dans son rôle de mari plus trompeur que trompé, Bernard Lancret, Gilbert Gil et Monique Rolland composent l'interprétation de grande classe de ce film très agréable.

Très — et trop — certain de l'amour et de la fidélité de sa jeune femme, Adélaïde, dite « la petite Adet », Gérard Barbier la néglige quelque peu. Adet décide de s'enfuir avec Achille Belleron.

Or, le soir du départ d'Adet, Jean-Louis, ami intime de Gérard, vient d'enlever une femme mariée, Hélène. Tous trois partent pour le Midi. Hélène et Jean-Louis s'efforcent de distraire le malheureux Gérard. Il en veut à Hélène du mal que lui a fait son Adet, et l'idylle très

**On a volé un Homme**  
Film policier (A 13)  
(doublé)  
avec Willy Forst  
101 min.

Origine : Allemande.  
Product. : Willy Forst-Bavaria.  
Réal. : Willy Forst et Viktor Becker.  
Scénario : E. Keindorff et A. Eggebrecht.  
Musique : Théo Mackeben.  
Interprètes : Willy Forst (Sébastien et Ludwig Ott), Trude Marlen (Erica), Paul Hörbiger (Baumann), Gustav Diessl (Strobl), Otto Tressler (Holzapfel).  
Sortie en exclusivité : Paris, le 19 déc. 41 au Marbeuf et au Max-Linder.

Film policier et sentimental basé sur un sujet intéressant qui sort des sentiers battus. L'action se déroule à Vienne, dans les milieux de la peinture, où de faux tableaux sont substitués mystérieusement à des chefs-d'œuvre authentiques. La ressemblance absolue de deux frères, qu'incarne avec tout son talent le célèbre acteur Willy Forst, donne la clé du problème. Le film est bien traité et constitue un bon spectacle distrayant.

Deux frères jumeaux, véritables sosies, Sébastien et Ludwig Ott, ne se sont pas vus depuis des années; tombé dans la déchéance, Ludwig vit caché à Prague, tandis que Sébastien, expert réputé, dirige à Vienne une grande galerie de tableaux.

Pendant l'absence du fidèle secrétaire de Sébastien, un employé suspect, Strobl, peintre de talent, qui est devenu une épave, en relations étroites avec Ludwig, monte une hardie entreprise de vol de tableaux.

On apprend qu'un financier danois a fait enlever les plus belles toiles de Rubens dans les divers musées d'Europe et leur a substitué d'habiles copies exécutées par Strobl.

Appelé à Prague par Ludwig, Sébastien est arrêté par la police qui le prend pour son frère, tandis que ce dernier prend à Vienne la place de Sébastien, que tout accable, est sauvé par l'amour et l'intelligence de sa fiancée, Erica, et le flair d'un ami de son futur beau-père, inspecteur de police en retraite, qui éclaircit le mystère.

tendre de ses amis lui donne de l'amertume. Mais le mari d'Hélène intervient, et par de dures paroles de vérité brise ce bonheur. Adet revient sur ces entrefaites et se jette dans les bras de son mari tandis qu'Hélène retournera à son mari,

**Les Jours heureux**  
Comédie sentimentale (A 13)  
avec Pierre Richard-Willm  
85 min.

Origine : Française.  
Production : Roger Richebé.  
Réalisation : J. de Marguenat.  
Auteurs : Pièce de Claude-André Puget; Adapt. et dialogues : André Legrand et Claude-André Puget.  
Musique : Lionel Cazaux.  
Chef-opér. : Bourgassoff.  
Décors : Quignon.  
Interprètes : Pierre Richard-Willm (Michel), François Périer (Bernard), Juliette Faber (Pernette), Monique Thiébaud (Marianne), André Bervil (Olivier), Jean Clarioux (Le Mécano), Janine Viénot (Francine).  
Studios : St-Maurice (W. E.).  
Sortie en exclusivité : Paris, 24 déc. 41 au Paramount.

Cette charmante pièce de Claude-André Puget, qui traite avec finesse et intelligence les réactions sentimentales de deux jeunes couples de 15 à 17 ans découvrant l'amour, a donné lieu à un film très agréable, dont les scènes, tour à tour comiques, émouvantes et dramatiques, se déroulent dans le cadre pittoresque d'une grande propriété campagnarde. La réalisation de Jean de Marguenat est particulièrement soignée et l'adaptation, tout en suivant étroitement le sujet original, et même en conservant presque intégralement certains passages capitaux de la pièce, a permis quelques belles images d'extérieurs purement cinématographiques.

L'interprétation est très bonne : en dehors de Pierre Richard-Willm, qui incarne avec élégance l'aviateur providentiellement descendu du ciel, de jeunes acteurs, François Périer, particulièrement amusant, les charmantes Juliette Faber, Monique Thiébaud, Janine Viénot et André Bervil jouent avec sincérité et passion.

Pour éveiller la jalousie d'Olivier, dont elle est amoureuse depuis toujours, Marianne, jeune fille de 17 ans, crée un personnage imaginaire, un aviateur qui l'aimerait et qu'elle doit épouser. Or, par une coïncidence inattendue, un aviateur en panne, Michel, atterrit dans la propriété où habitent Olivier et sa sœur Pernette et dans laquelle Marianne et son frère François sont en vacances.

Le rêve devient une réalité : Pernette et Marianne deviennent amoureuses de Michel. Un drame risque de devenir la conséquence de cette situation, mais le départ de Michel dénouera l'intrigue.

# LES NOUVEAUX FILMS

(G) : Films visibles par tous.  
(A 16) : Films interdits aux moins de 16 ans.  
(A 13) : Films interdits aux moins de 13 ans.

## Le Briseur de Chaînes

Comédie sentimentale (G)  
avec **Pierre Fresnay**  
PATHE 117 min.

Origine : Française.  
Production : Pathé-Cinéma.  
Réalisation : Jean-Daniel Norman.  
Dir. de prod. : Chr. Stengel.  
Auteurs : Pièce de Jean Sarment « Mamouret ». Adapt. et scénario de J.-D. Norman et Christian Stengel. Dialogues de Jean Sarment.  
Musique : Vincent Scotto.  
Chef-opér. : Christian Matras.  
Décors : Lucien Aguetland.  
Interprètes : Pierre Fresnay (Marcus), Marcelle Géniat (Mamouret), Blanchette Brunoy (Marie-Jo), André Brunot (Antoine), Charles Dultin (Esprit), Ginette Leclerc (Graziella), Georges Rollin (Laurent), Raoul Marco (Alphonse), Gilberte Géniat (Estelle), Ginette Baudin ( ), Jeanne Véniat (Armandine), Marthe Mellot (Héloïse), Vandérie (Le Prêlet), Delauzac (Mgr Mouret), Louis Seigner (Le Ministre), René Blancard (Ferdinand), Alfred Adam.  
Stud. : Pathé-Joinville (R.C.A.).  
Sortie en exclusivité : Paris, le 23 déc. 41 à l'Ermitage.

Cette fidèle adaptation cinématographique de la pièce de Jean Sarment, « Mamouret », remportera vraisemblablement au cinéma le même succès qu'à la scène. Le sujet original nous montre une aïeule centenaire dont la vie ne fut qu'une longue soumission, qui prend la défense de l'amour en la personne de sa petite fille et l'aide à épouser l'homme qu'elle a choisi. Des scènes de fête foraine, la célébration officielle de la centenaire, une idylle pleine de fraîcheur et quelques beaux extérieurs, font de ce film un spectacle tour à tour touchant, gai, émouvant et satirique. Le personnage de l'aïeule est remarquablement incarné par Marcelle Géniat, créatrice du rôle. Pierre Fresnay, sous les traits d'un dompteur de cirque, et Blanchette Brunoy, délicate et sensible, forment le couple amoureux.

La vieille aïeule Mouret, que ses cent trente héritiers appellent Mamouret, va célébrer son centenaire. Un ministre viendra la décorer de la Légion d'Honneur. Son petits-fils, Antoine, patron de l'auberge du village, « Le Mouton Blanc », dirige les apprêts de la fête. Il veut annoncer les fiançailles de trois jeunes couples qu'il a décidé de marier d'autorité. Mais « Mamouret » a deviné que son arrière petite-fille, Marie-Jo, n'aime pas le cousin qu'on lui destine. Elle favorise

## Ici l'on Pêche

Comédie sentimentale (G)  
avec **Jean Tranchant**  
U.F.P.C. 80 min.

Origine : Française.  
Production : U.F.P.C.  
Réalisation : René Jayet.  
Auteurs : Scénario de Cardine-Petit et Marc Blanquet d'après un conte de Nane Chollet. Adapt. de Jacques Séverac.  
Musique : Jean Tranchant.  
Chef-opér. : Lucas.  
Décors : Jaquelux.  
Interprètes : Jean Tranchant (Patrice), Jane Sourza (Marie), Arthur Devère (Pierre), Denise Bréal (Laure), Lemonnier (Le Pêcheur), Tichadel (Le Chef), Gustave Gallet, Léon Larive, François Lafon, France Ellys.  
Studios : Buttes-Chaumont.  
Sortie en exclusivité : Paris, 17 déc. 41 au Balzac.

Agréable comédie sentimentale sans prétention qui marque les débuts au cinéma du chanteur et compositeur en vogue Jean Tranchant. Ses chansons, devenues populaires par le disque et la radio, seront l'attrait de ce film dans lequel on entendra deux nouveaux succès de Tranchant : « Les Jardins nous attendent » et « Comme une Chanson ».

Un peintre, Patrice, avait copié des œuvres célèbres qu'un marchand sans vergogne a vendues comme authentiques : pour ne pas être arrêté, Patrice avait dû s'expatrier. Après son départ précipité, son amie a eu une petite fille, puis est morte. Après deux ans d'absence, Patrice apprend ces nouvelles et revient en France. Des amis lui conseillent d'abandonner le bébé près d'une guinguette, « Ici l'on pêche », tenue par des braves gens qui prendront soin de l'enfant. En effet, le ménage Pierre et Marie adoptent bientôt Laure.

Dix-huit ans plus tard, nous assistons à l'idylle de Laure et d'un jeune étudiant. Patrice assiste aux fiançailles de sa fille, mais renonce à troubler son bonheur en lui révélant la vérité. Il se retire sans rien dévoiler.

L'idylle naissante de la jeune fille avec Marcus, directeur d'un cirque forain de passage. Or, Marcus n'est autre que le petit-fils du célèbre Alexandre Francœur, le « Briseur de chaînes » qu'elle connut et aima au temps de sa jeunesse. Elle conseille à Marie-Jo de suivre son cœur et par un astucieux chantage obtient le consentement de la famille furieuse. Marie-Jo partira avec Marcus et Mamouret s'entendra heureuse.

## Ce n'est pas Moi

Comédie (G)  
avec **Jean Tissier**  
et **Victor Boucher**  
ECLAIR-JOURNAL 90 min.

Origine : Française.  
Production : Eclair-Journal.  
Réalisation : J. de Baroncelli.  
Auteur : Scénario et dialogues de Yves Mirande.  
Dir. de prod. : Marcilly.  
Chef-opér. : Agnel.  
Musique : Georges van Parys.  
Décors : Piménoff.  
Interprètes : Jean Tissier (Cambo et Bardac), Victor Boucher (Quincampoix), Ginette Leclerc (Lulu), Gilberte Géniat (Geneviève), Pasquali (Don José), Germaine Charley (Duchesse de Cambo y Gonzales), Marcel Vallée (Barfleur), Léon Bélières (Parizot).  
Studios : Buttes-Chaumont (Radio-Cinéma).  
Sortie en exclusivité : Paris, 23 déc. 41 au Lord-Byron.

Comédie amusante et distrayante, basée sur la ressemblance parfaite de deux hommes d'un milieu différent. L'action est conduite sur un ton vif et rapide, avec une distribution homogène et habile. Le public retrouvera avec plaisir, dans ce film, le dialogue très gai de Yves Mirande, bourré de mots d'esprit qui portent.

Jacques de Baroncelli a réussi une évocation satirique des milieux de la Bourse, défilant en pochades spirituelles et drôles; Jean Tissier a réalisé, dans un double rôle, une création remarquable, qui le classe grand acteur comique. A ses côtés, il faut citer Victor Boucher, Ginette Leclerc et Gilberte Géniat.

Cambo, banquier, et Bardac, peintre bohème, sont des sosies... Cambo a des ennuis avec le maître-chanteur Parisot qui, pour l'intimider, le fait suivre par deux faux policiers. Sur les conseils de son ami intime Quincampoix, Cambo propose à Bardac d'échanger leurs personnalités.

Le peintre, devenu banquier, donne au hasard, des ordres de bourse, tandis que le banquier, devenu peintre, introduit à Montparnasse, les procédés du travail à la chaîne et lance « sa » peinture avec des méthodes nouvelles. Chacun, en outre, prend soin de la petite amie de son sosie.

A travers des quiproquos, des retournements de situation, l'aventure s'achèvera par le double mariage du peintre avec son modèle et du banquier avec sa secrétaire.

## Chèque au Porteur

Comédie (A 16)  
avec **Lucien Baroux**  
et **Jean Tissier**  
SIRIUS 95 min.

Origine : Française.  
Production : S.U.F.  
Réalisation : Jean Boyer.  
Dir. de prod. : Bernard Roland.  
Auteur : Scénario et dialogues de Jean Boyer.  
Chef-opér. : Arménise.  
Musique : Georges van Parys.  
Décors : Quignon.  
Interprètes : Lucien Baroux (Fortuné), Jean Tissier (Alarie), Marguerite Piery (Camille), Robert Arnoux (Gaëtan), Jimmy Gaillard (Daniel), Jacqueline Ferrière (Simone), Robert Ozanne (le Costaud), Odette Tissier (Julie), Bever, Mariotti, Léonce Corne.  
Studios : Photosonor.  
Sortie en exclusivité : Paris, 24 déc. 41 au Helder.

Amusante comédie fantaisiste et sentimentale, dont le sujet repose sur un échange de personnalités, avec tous les quiproquos comiques et les épisodes burlesques qui en découlent. Jean Tissier, Lucien Baroux et Marguerite Piery, qui mènent le jeu avec leur talent et leur verve bien connus, donnent toute sa saveur à ce film sans aucune note de vulgarité.

Des rôles sympathiques de jeunes gens, une charmante idylle, d'agréables extérieurs, un intermède de l'orchestre Alex Combelle, un amusant dialogue et l'excellente distribution promettent à cette production distrayante un vif succès auprès du public.

Fortuné, porteur à la Gare de Lyon, fait connaissance sur le quai avec Alarie Paloisson de la Motte-Givray, revenant du Mexique après trente-cinq ans d'absence. Il rentre sans entrain auprès de sa sœur Camille, vieille fille autoritaire et revêche. Fortuné offre à Alarie de se faire passer pour lui-même auprès de la vieille fille pendant deux semaines. Le baron pourra ainsi goûter aux joies de Paris, tandis que lui, Fortuné, se fait fort d'adoucir le caractère acariâtre de la vieille fille.

Et c'est ainsi que Fortuné trouve Camille en train de forcer sa nièce Simone à épouser un ridicule prétendant, Gaëtan. Il favorise alors hardiment l'idylle de la jeune fille avec Daniel... Pendant ce temps, Alarie connaît à Paris de cruelles déceptions. Il rentre chez sa sœur pour tout remettre en ordre, et un double mariage sera célébré, de Daniel avec Simone, et de Fortuné avec... Camille.

## Folies Nocturnes

Comédie gaie (A 16)  
(doublée)  
avec **Lizzi Waldmüller**  
TOBIS 90 min.

Origine : Allemande.  
Production : Majestic.  
Réalisation : Théo Lingén.  
Scénario : Ernst Marischka.  
Musique : Paul Lincke.  
Interprètes : Lizzi Waldmüller, Fita Benkhoff, Irène von Meyendorff, Théo Lingén, Paul Kemp, Paul Henckels, Else von Mollendorff, Georg Alexander, Karl Schönböck, Will Dohm.  
Sortie en exclusivité : Paris, 1<sup>er</sup> déc. 41 au Normandie.

Amusante comédie dont l'action se déroule dans un music-hall et dans un restaurant de nuit de Berlin, la nuit de la Saint-Sylvestre, à la fin du siècle dernier. On voit avec plaisir ce film sans prétention, composé en marge de la célèbre opérette de Paul Lincke, « Frau Luna » (Madame la Lune), et qui évoque avec beaucoup de pittoresque et sur un ton quelquefois burlesque, la vie berlinoise en 1900.

Il y a d'excellentes scènes comiques, notamment les épisodes bouffons de la danse du Préfet et des Fonctionnaires autour des chaises et les incidents du tandem et du beuglant... La mise en scène est riche en décors et les acteurs sont excellents. Charmante musique de Paul Lincke.

A la veille de la première de l'opérette « Madame la Lune », le Conseiller Lüdecke (Georg Alexander), Président de la Ligue de la Décence interdit les représentations. Or, Lüdecke, dans la vie privée, est justement le protecteur de Vera Waldner (Lizzi Waldmüller), vedette de l'opérette. Le directeur de l'Apollo demande à Vera d'intervenir auprès de Lüdecke pour qu'il lève son interdit, tandis que lui-même ira alerter l'éditeur Rüdinger (Karl Schönböck).

Le Préfet Schmidt (Paul Henckels) vient de semoncer Lüdecke sur l'inconduite de sa vie privée. Lüdecke, dont la vie privée a toujours été désordonnée, a loué justement un garçonnière sous le nom de son ami Rüdinger si bien que la fiancée de ce dernier, Gerda (Irène von Meyendorff) menace de rompre... Lüdecke, qui cherche un moyen, pour plaire à Vera, de lever l'interdit, imagine de jeter la jeune vedette dans les bras de Rüdinger pour le réveillon de fin d'année, afin de prouver que Vera n'est pas sa maîtresse, mais celle de son ami. Toute une suite d'incidents s'enchaînent sur ce point de départ : le Préfet, qui s'est conduit comme un collègue avec Vera, au cours du réveillon, pardonne à Lüdecke qui épousera la mère de Gerda qui retrouvera son fiancé.

# REPertoire ALPHABETIQUE DES FILMS DE LONG METRAGE PRESENTES A PARIS EN 1941

Abréviations : (G) : Films visibles par tous — (A) : Films pour adultes seulement. — (A 16) : Films interdits aux moins de 16 ans. — (A 13) : Films interdits aux moins de 13 ans. — Parl. français : Parlant français. — Doublé : Film doublé. — V. o. : Version originale. — Com. : Comédie. — Avent. : Aventures. — Dr. : Drame. — Sent. : Sentimental.

TITRE DU FILM	GENRE	DISTRIBUTEUR	Durée de projection en minutes	N° du « FILM » publiant le Compte-rendu
Acrobate (L) (G)	Comédie gaie.	Parl. français.	85	24 mai 41.
Amour en l'air (Un) (G)	Comédie.	Doublé.	83	12 avril 41.
Au Gré du Vent (G)	Com. sentim.	Version orig.	80	19 juillet 41
Assassinat du Père Noël (L') (G)	Com. pol. féer.	Parl. français.	100	25 oct. 41.
Bal masqué (G)	Com. sentim.	Doublé.	88	29 mars 41.
Bel Ami (A)	Com. satirique.	Doublée/v. o.	97	12 avril 41.
Briseur de Chaînes (Le) (G)	Comédie.	Parl. français.	117	3 janvier 42.
Ce n'est pas moi (G)	Comédie.	Parl. français.	90	3 janvier 42.
Ceux du Ciel (G)	Dr. d'aviation.	Parl. français.	86	15 mars 41.
Chair est faible (La) (A)	Drame sentim.	Doublée/v. o.	100	24 mai 41.
Chèque au Porteur (A 16)	Comédie gaie.	Parl. français.	95	3 janvier 42.
Christine (G)	Com. sentim.	Doublée/v. o.	73	27 sept. 41.
Cinq Millions en quête d'Héritier (A)	Comédie gaie.	Doublée.	91	1 <sup>er</sup> mars 41.
Club des Soupirlants (Le) (A)	Comédie gaie.	Parl. français.	80	11 oct. 41.
Cœur immortel (G)	Drame histor.	Doublée/v. o.	100	11 oct. 41.
Cœur se trompe (Le) (A)	Com. dramat.	Doublé.	92	29 mars 41.
Cora Terry (G)	Com. dramat.	Doublée/v. o.	100	12 avril 41.
Courrier d'Asie (G)	Voyage.	Parl. français.	87	15 mars 41.
Croiseur Sébastopol (Le) (A)	Drame action.	Doublé.	105	8 nov. 41.
Dernier des Six (Le) (A)	Drame policier.	Parl. français.	90	27 sept. 41.
Destin de Femme (A)	Com. dramat.	Doublé.	79	5 juillet 41.
Diamant noir (G)	Com. dramat.	Parl. français.	98	5 juillet 41.
Duel (Le) (A)	Com. dramat.	Parl. français.	85	19 juillet 41
Ecole des Amoureux (L') (A)	Com. sentim.	Doublée.	80	24 mai 41.
Embascade (L') (A)	Drame.	Parl. français.	88	29 mars 41.
Empreinte du Dieu (L') (A)	Drame.	Parl. français.	130	24 mai 41.
Enfer des Anges (L') (A)	Drame.	Parl. français.	87	15 févr. 41.
Epreuve du Temps (L') (G)	Com. dramat.	Doublé.	90	20 déc. 41.
Espoirs (G)	Drame paysan.	Parl. français.	92	12 avril 41.
Etrange Suzy (L') (A)	Comédie gaie.	Parl. français.	83	27 sept. 41.
Eveil (A)	Com. sentim.	Version orig.	84	1 <sup>er</sup> mars 41.
Faussaires (G)	Com. policière.	Doublée.	100	11 oct. 41.
Femme sans Passé (Une) (G)	Com. dramat.	Doublée.	90	7 juin 41.
Femmes pour Golden Hill (A)	Drame avent.	Doublé.	90	11 oct. 41.
Fille d'Ève (A)	Comédie gaie.	Doublée.	80	27 sept. 41.
Fille du Puisatier (La) (G)	Com. dramat.	Parl. français.	150	26 avril 41.
Folies Nocturnes (A 16)	Comédie gaie.	Doublée.	90	3 janv. 42.
Folle Etudiante (La) (G)	Comédie.	Doublée/v. o.	95	1 <sup>er</sup> févr. 41.
Folle Imposture (La) (A)	Comédie gaie.	Doublée.	95	27 sept. 41.
Fromont Jeune et Risler Aîné (G)	Com. dramat.	Parl. français.	100	25 oct. 41.
Frontaliers (Les) (G)	Drame action.	Doublé.	90	25 oct. 41.
Grande Révolte (La) (G)	Dr. historique.	Doublé.	79	15 févr. 41.
Grandison le Félon (G)	Com. dramat.	Doublée/v. o.	90	10 mai 41.
Histoire de rire (A 16)	Comédie.	Parl. français.	117	3 janv. 42.
Histoires viennoises (G)	Comédie.	Doublée.	85	30 août 41.
Ici l'on pêche (G)	Comédie.	Parl. français.	80	3 janvier 42.
Jenny, jeune Prof' (G)	Comédie gaie.	Doublée.	85	22 nov. 41.
Jeunes Filles d'aujourd'hui (G)	Comédie.	Doublée.	85	1 <sup>er</sup> mars 41.
Joie d'être Père (La) (G)	Comédie gaie.	Doublée.	78	19 juillet 41
Jours heureux (Les) (A 13)	Comédie.	Parl. français.	85	3 janv. 42
Joyeux Locataires (Les) (G)	Comédie gaie.	Doublée/v. o.	90	7 juin 41.
Juif Süß (Le) (A)	Dr. historique.	Doublée/v. o.	90	1 <sup>er</sup> mars 41.
Madame Sans-Gêne (G)	Drame histor.	Parl. français.	100	25 oct. 41.
Mademoiselle (A)	Com. sentiment.	Doublée/v. o.	87	30 août 41.
Marie Stuart (A)	Drame histor.	Doublé.	95	22 nov. 41.
Ménage moderne (A)	Comédie.	Doublée/v. o.	90	
Mensonges (A)	Com. sentim.	Doublée/v. o.	90	21 juin 41.
Meurtre au Music-Hall (Un) (G)	Dr. policier.	Doublée/v. o.	90	15 févr. 41.
Michel Ange (G)	Film d'art.	Comm. français.	90	24 mai 41.
Miroir de la Vie (A)	Com. dramat.	Doublée/v. o.	98	27 sept. 41.
Montmartre-sur-Seine (G)	Com. sentiment.	Parl. français.	100	6 déc. 41.
Mort qui se porte bien (Le) (A)	Com. policière.	Doublée.	100	21 juin 41.
Moulin-Rouge (A)	Comédie.	Parl. français.	98	15 févr. 41.
Musique de Réve (G)	Film musical.	Doublée/v. o.	83	29 mars 41.

(\*) La distribution de L'Etrange Suzy et de La Fille du Puisatier est actuellement suspendue.

(suite au verso)

(SUITE DU RÉPERTOIRE)

TITRE DU FILM	GENRE	DISTRIBUTEUR	Durée de projection en minutes	N° du « FILM » publiant le Compte-rendu
Ne bougez plus (A)	Com. burlesque, Parl. français.	A. C. E.	80	22 nov. 41.
Notre-Dame de la Mouise (G)	Drame, Parl. français.	CINE SELECTION	90	26 avril 41.
Nous les Gosses (G)	Comédie, Parl. français.	PATHE	85	20 déc. 41.
Nuit de Décembre (La) (A)	Drame, Parl. français.	DISCINA	82	15 mars 41.
On a volé un Homme (A 13)	Com. policière, Doublée.	TOBIS	101	3 janv. 42.
Opérette (A)	Com. dramat. Doublée/v. o.	TOBIS	110	8 nov. 41.
Parade en Sept Nuits (A)	Comédie, Parl. français.	PATHE	95	11 oct. 41.
Pavillon brûle (Le) (G)	Com. dramat. Parl. français.	R. A. C.	90	3 janv. 42.
Péchés de Jeunesse (A)	Com. dramat. Parl. français.	A. C. E.	95	22 nov. 41.
Petit Chocolatier (Le) (A)	Vaudeville, Doublé.	TOBIS	87	29 mars 41.
Premier Bal (A)	Com. sentiment. Parl. français.	DISCINA	105	27 sept. 41.
Premier Rendez-vous (G)	Com. sentiment. Parl. français.	A. C. E.	105	30 août 41.
Président Krüger (Le) (G)	Drame histor. Doublé.	TOBIS	115	11 oct. 41.
Prisonniers (G)	Reportage, français.	TOBIS	84	20 déc. 41.
Prix du Silence (Le) (A 16)	Com. dramat. Doublée.	A. C. E.	90	6 déc. 41.
Remorques (A 16)	Drame, Parl. français.	TOBIS	85	6 déc. 41.
Rivalité (Concert au Tyrol) (G)	Com. sentiment. Doublée.	RADIO	70	6 déc. 41.
Romance de Paris (G)	Com. dramat. Parl. français.	PATHE	110	11 oct. 41.
Saturnin de Marseille (G)	Com. comique, Parl. français.	U.F.P.C.	76	1 <sup>er</sup> févr. 41.
Scandale à Vienne (G)	Com. musicale, Doublée.	TOBIS	97	19 juill. 41.
Sixième Etage (A)	Com. de mœurs, Parl. français.	PATHE	90	7 juin 41.
Toute une Vie (A)	Drame sentim. Doublée/v. o.	TOBIS	98	1 <sup>er</sup> mars 41.
Trois Argentins à Montmartre (A)	Com. comique, Parl. français.	CIN. DE FRANCE	98	1 <sup>er</sup> mars 41.
Une Femme comme toi (A)	Comédie, Doublée.	TOBIS	92	15 mars 41.
Une Mère (A)	Com. dramat. Doublée.	A. C. E.	102	15 févr. 41.
Valet maître (Le) (A)	Comédie, Parl. français.	G.P.L.F.	90	8 nov. 41.
Vedettes Folles (G)	Comédie, Vers. originale.	TOBIS	90	19 juill. 41.
Volpone (A)	Com. bouffe, Parl. français.	U.F.P.C.	100	24 mai 41.
Voyage de Noces à Trois (G)	Com. sentiment. Doublée/v. o.	A. C. E.	95	7 juin 41.

PLAN DES CINÉMAS DE BANLIEUE

M. Roubaud, l'auteur du Plan des Cinémas de Paris, en service dans toute la corporation, vient de terminer un grand plan, en quatre morceaux, des cinémas de la Banlieue parisienne. Prix : 100 fr. le morceau. On souscrit chez M. Roubaud, 9, rue Couche, Paris (14<sup>e</sup>). La première feuille (Banlieue Nord-Ouest) est actuellement prête. La livraison des autres feuilles auront lieu courant janvier.

NOMINATIONS AUX FILMS MINERVA

Nous apprenons avec plaisir que M. Robert Lenglet, directeur de l'Agence de Paris des Films Minerva, vient d'être nommé Directeur général de la Location de cette importante firme.

D'autre part, les Films Minerva viennent d'engager M. Jean Carpentier en qualité de représentant pour la Grande Région Parisienne qu'il partagera avec M. Rochette, représentant déjà cette région.

GUIDE DE L'EXPLOITANT

Le Guide de l'Exploitant (Ce qu'il faut savoir pour diriger un cinéma) étant épuisé, l'Agence Générale du Spectacle procède actuellement à un nouveau tirage contenant tous les décrets actuels, réglementant la profession de directeur de cinéma.

Pour la publicité de ce volume qui paraîtra au début de l'année, préfacé par Louis Lumière, s'adresser à l'Agence Générale du Spectacle, 112, bd Rochechouart à Paris.

LIQUIDATION GUERIN

Les créanciers de la liquidation Guérin (Cinéma des Bosquets à Mitry-Mory, Seine-et-Marne), sont priés de se faire connaître au cabinet Dupé, déjà chargé du recouvrement de plusieurs créances. Ecrire ou téléphoner 112, bd Rochechouart. MON. 86-66.

MARIAGE

Le mercredi 24 décembre, a été célébré dans l'intimité à l'Eglise Saint-Honoré d'Eylau le mariage de M. Jean Séfert avec Mlle Myno Burney. Les nouveaux mariés ont reçu leurs amis dans leur appartement de l'avenue Foch samedi après-midi 27 décembre.

Meilleurs vœux pour une activité prospère en 1942

JEAN GEORGE AURIOL

Scénariste ou adaptateur de

- L'Epervier . . . . . 1933
- Lac aux Dames . . . . . 1933
- Divine . . . . . 1934
- Mon Cousin de Marseille, etc... 1937
- Adrienne Lecouvreur . . . . . 1938
- Validita Giorni Dieci . . . . . 1939
- L'Appel du Stade . . . . . 1941

En préparation : La Fille des Bois.

PARIS, 11 bis, RUE AMPÈRE (XVII)  
WAG. 15-71

DEUILS

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Etienne Dubuis, Directeur du *Sélect-Cinéma* à Saint-Gaultier (Indre), décédé dans sa 67<sup>e</sup> année, le 29 novembre dernier. M. Dubuis était un « ancien » du cinéma et appartenait à notre corporation depuis 1903, année où il avait ouvert l'*Omnia-Pathé* de Brest. Il avait créé les premières salles cinématographiques de Quimper, Quimperlé et Lorient. Dans cette dernière ville, il dirigea pendant vingt ans l'*Omnia-Pathé* et le *Sélect*, salle qu'il ouvrit en 1919. En 1927, il prit, en plus, le cinéma de Pont-l'Abbé (Finistère).

C'est depuis 1932 que, pour se reposer, il était venu s'installer à Saint-Gaultier avec son fils comme collaborateur.

Nous apprenons d'Alger la mort au champ d'honneur, en juin 1940, de Marcel Gayte, Agent distributeur des Charbons Lorraine en Afrique du Nord.

Marcel Gayte, qui faisait partie du 9<sup>e</sup> Zouaves, avait été porté disparu après les combats de l'Ailette.

Il était le frère de MM. Georges et Jean Gayte, co-propriétaires du *Cinéma Etoile* d'Alger.

RECTIFICATIONS

M. Michel Gascoïn nous prie de bien vouloir rectifier de la façon suivante, la légende des trois photographies publiées au bas de la page 33 dans le numéro du *Film* du 6 décembre :

Il faut lire *Les Films Michel « Gascoïn »* et non « Gascoïn ».

D'autre part, M. Gascoïn est le producteur et non le réalisateur de *Poupées Swing*. De plus, il fallait lire, à la place de « *Opérateur Bob Zoubovitz* », la phrase suivante : « en collaboration avec Bob Zoubovitz ». Enfin, la photographie de droite, marquée « *Tango des Chats* » a été insérée par erreur.

Les Films Georges Muller nous prient de rectifier l'omission, dans la page de publicité publiée dans le numéro du *Film* du 6 décembre, les noms de Ginette Leclerc et de Robert Le Vigan parmi les vedettes de *Vie privée*, le film que Henri Fescourt réalise actuellement au studio de Saint-Maurice.

On nous prie de bien vouloir rectifier que la musique du film *Mademoiselle Swing* est de Marc Lanjean et Raymond Legend et non de Johnny Hess.

D'autre part, M. Bernard de Ronseray est assistant du réalisateur du film.

Le film documentaire réalisé par René Hervouin, *Beaune, Capitale de la Bourgogne*, est une production Discina, et non des Artisans d'Art du Cinéma comme il a été imprimé par erreur dans le dernier n° du *Film*.

Les prises de vues des deux documentaires des films *Sirius, Les Nids d'Aigles* et *Toujours Prêts*, sont de Roger Moulinet et non de J.-J. Delafosse; ce dernier en est le réalisateur.

ECLAIR-JOURNAL

PRÉSENTERA A

L'AUBERT-PALACE  
24, Bd. des ITALIENS, 24, PARIS.  
A 10<sup>H</sup> PRÉCISES.



M.M. les exploitants seront reçus sur présentation de la carte corporative qui sera valable pour 2 entrées.

LUNDI  
19  
JANVIER

VICTOR BOUCHER . JEAN TISSIER  
ET GINETTE LECLERC

DANS  
**CE N'EST PAS MOI...**

MISE EN SCÈNE DE JACQUES DE BARONCELLI.  
SCÉNARIO ET DIALOGUES D'YVES MIRANDE  
PRODUCTION ECLAIR-JOURNAL

MARDI  
20  
JANVIER

ANNIE DUCAUX . ALERME ET JEAN MAX

DANS UNE RÉALISATION DE ROBERT PÉGUY

**P A P A**

D'APRÈS LA PIÈCE DE ROBERT DE FLERS et G.A. DE CAILLAVET  
ADAPTATION, DÉCOUPAGE, DIALOGUES DE LEOPOLD MARCHAND

AVEC  
**BLANCHETTE BRUNOY . PIERRE DUX**  
AVEC (SOC. DE LA COMÉDIE FRANÇAISE)  
GERMAINE LAUGIER ET LÉON BÉLIÈRES.



PENDANT LA SEMAINE DE NOËL

*les Films Roger Richebé*

**ont battu tous les records de recettes**

au

*Gaumont-Palace*

*Paramount*

avec

avec

**MADAME  
SANS-GÊNE**

**LES JOURS  
HEUREUX**

**570.532 fr.**

**618.857 fr.**



15, Avenue Victor-Emmanuel, PARIS (8<sup>e</sup>)



Pour trouver son chemin on se fie à l'index  
Pour trouver le succès fiez-vous à FRANCINEX



44, CHAMPS-ÉLYSÉES - PARIS (8<sup>e</sup>)

Téléphone: BALZAC 18-74 (3 lignes groupées)

*présente...*

... la 1<sup>ère</sup> tranche  
de son programme 1941-42

LUMIÈRE dans les TÉNÉBRES

Manon Lescaut

LE SONGE  
DE BUTTERFLY

Roses Écarlates

LA FILLE  
DU CORSAIRE

TARAKANOVA



44, Champs-Élysées, 44  
PARIS.

Téléphone: BALZAC 18-74 (3 lignes groupées)

1942

SECRETARIAT D'ÉTAT A L'INSTRUCTION PUBLIQUE

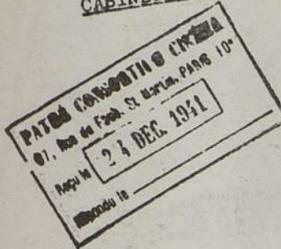
SECRETARIAT GÉNÉRAL A LA JEUNESSE  
39, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ - 8<sup>e</sup>

TÉL. ANJOU 48-14  
48-15  
48-16

2145-8  
CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

PARIS, LE 22 DÉCEMBRE 1941

Monsieur le Président du Conseil  
d'Administration des Établissements  
PATHE-CONSORTIUM-CINEMA



Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre du 17 Mai 1941,  
par laquelle vous avez bien voulu me demander d'accorder  
mon patronage au film "NOUS LES GOSSES" et à la présen-  
tation que vous m'en avez faite le Samedi 29 Novembre,  
j'ai le plaisir de vous confirmer que je suis heureux de  
vous accorder ce patronage étant donné la valeur morale,  
technique et artistique de ce film.

Cette réalisation ouvre pour le cinéma une voie nouvel-  
le qui, je l'espère, sera suivie par tous les producteurs  
Français, pour le plus grand profit de la jeunesse et de  
l'oeuvre à laquelle le Maréchal PETAIN, nous a tous con-  
viés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance  
de ma considération distinguée.

Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général de la Jeunesse :



Consecration!

Reproduction de la lettre du conseiller d'état, secrétaire  
général de la Jeunesse, M. Georges Lamirand.

"Nous les Gosses" est bien le film du moment.

UNE PRODUCTION  
  
**UTC**  
 63, Champs-Elysees, Paris



**FERNAND GRAVEY**  
 ET  
**MICHELINE PRESLE**

DANS

*"La nuit fantastique"*

FILM DE **MARCEL L'HERBIER**  
 D'APRÈS UN SCÉNARIO DE LOUIS CHAVANCE

MARCEL LEVESQUE  
 et  
 CHRISTIANE NÉRÉ

ZITA FLORE  
 MICHEL VITOLD

AVEC  
**CACCIA**  
 des "Chesterfield" ET

**PARÈDÈS**  
 avec  
**BERNARD BLIER** ET

Charles GRANDVAL  
 Sociétaire  
 de la Comédie-Française

ET  
**SATURNIN FABRE**

DISTRIBUÉ PAR LES RÉALISATIONS D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE  
 49, RUE GALILÉE - KLÉBER 98-90



EDWIGE FEUILLÈRE et PIERRE-RICHARD WILLM  
 dans

**LA DUCHESSE DE LANGEAIS**

d'après le célèbre roman de HONORÉ DE BALZAC  
 Un film de JACQUES DE BARONCELLI  
 Adaptation et dialogues de JEAN GIRAUDOUX  
 Adaptation musicale de FRANCIS POULENC

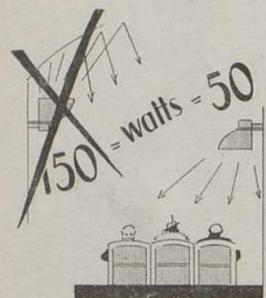
Production  
 FILMS ORANGE

Distribution  
 VEDIS-FILMS  
 37, Avenue George-V  
 ELY. 94-03

## EXPLOITATION

Pour satisfaire aux RESTRICTIONS nécessaires sur la consommation d'ÉLECTRICITÉ

Il convient de réaliser dans toutes les installations le **MAXIMUM DE RENDEMENT !**



**1** Un éclairage par lumière indirecte consomme **3 fois plus** que par rayonnement direct...

La suppression de ce mode d'éclairage vous est donc imposée de façon absolue : contentez-vous d'éclairer en lumière directe les couloirs de circulation et d'accès de vos salles.

**2** Une lampe neuve et propre éclaire **2 fois plus** qu'une lampe vieille et poussiéreuse...

Remplacez donc vos lampes de type ancien par des lampes neuves de puissance moindre, et prenez soin de les nettoyer régulièrement de temps en temps.

**3** Un écran propre renvoie facilement **2 fois plus** de lumière vers la salle qu'un écran poussiéreux et jauni, pour lequel il vous a fallu sans doute augmenter le régime de vos arcs de projection...

Faites nettoyer votre écran : votre projection sera plus lumineuse, et vous pourrez, en outre, faire une économie de consommation sur vos lanternes.

**4** Un projecteur mal réglé et mal entretenu produit sur l'écran un éclairage **très inférieur...**

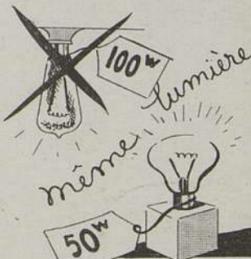
Exigez de votre opérateur un réglage soigné et un entretien constant de vos appareils : participez-y en procédant aux remplacements jugés nécessaires.

INSPECTEZ VOS INSTALLATIONS :

Vous y trouverez sûrement quelque point où des économies sont possibles !

**Il y va de l'intérêt de tous !...**

CONTROLE TECHNIQUE DU C.O.I.C.



## AU PROFIT DES PRISONNIERS

Nous sommes heureux de signaler ici le beau geste de M. Charles Filloux, Directeur du **Familia-Cinéma** de Ligny-en-Barrois, dans la Meuse, qui vient d'adresser un chèque de 1.100 fr. au Président de l'Œuvre des Prisonniers de Guerre du département de la Meuse, représentant une augmentation de un franc par place pour ses séances des 8 et 9 novembre dernier.

M. Filloux a également adressé au Délégué Général des Œuvres Sociales du Cinéma pour la Caisse de Secours de l'Exploitation un chèque de 500 fr., représentant les dommages et intérêts obtenus d'une maison de location à la suite d'une livraison de copie en très mauvais état. Le Film tient à féliciter M. Filloux qui a ainsi contribué, par son initiative, à adoucir le sort de ceux des nôtres qui sont en captivité et à soulager quelques cas de gêne parmi le personnel de l'exploitation cinématographique.

RÉGION DE L'OUEST  
NANTES

Nantes. — Le public nantais est particulièrement « gâté » en ces jours de fin d'année, car des grandes premières se succèdent presque sans interruption depuis quelques semaines. Parmi les « gros succès » projetés sur les écrans de notre ville, retenir particulièrement :

**Palace** : *Le Collier de Chanvre, Sixième Etage* et surtout *Opérette* qui a remporté un vrai triomphe; les Nantais se sont rués pour applaudir Willy Forst.

L'**Olympia**, M. Pineau, en projetant successivement *Brazza, L'Assassinat du Père Noël, Le Président Krüger* et *Le Dernier des Six*, ne pouvait faire que de très belles recettes. Félicitons cet avisé directeur de cette sélection remarquable.

**Katorza** : *Premier Bal, Paradis perdu, Sans Lendemain* qui ont été non moins bien accueillis.

Enfin, au **Studio**, notons ces deux bons films : *Feux de Joie* et *Le Café du Port*.

## SAINT-NAZAIRE

Le **Caméo**, qui vient de faire d'importantes réparations, a vu le public affluer pour la projection de *Derrière la Façade* et de *Premier Bal*, deux triomphes.

Bon succès également à l'**Athénée** avec *Vous Seule que j'aime*.

## ANGERS

Parmi les meilleures recettes réalisées récemment, citons : *Le Duel aux Variétés, Scipion l'Africain* et *Allo Janine* au **Vauban**.

## SAUMUR

Le **Palace**, qui est toujours à l'affût des nouveautés, a été une des toutes premières salles de l'Ouest à projeter *Sixième Etage, Volpone* lui a succédé avec non moins de succès.

J. B.

## EXPLOITATION

PROGRAMMES DES SALLES DE PREMIÈRE VISION DANS LES CENTRES RÉGIONAUX

## BORDEAUX

Semaine du 17 au 23 décembre 1941

Apollo : *Le Président Krüger* (2<sup>e</sup> semaine).  
Olympia : *Parade en Sept Nuits*.  
Capitole : *Relâche*.

Semaine du 24 au 30 décembre 1941

Apollo : *Fille d'Ève*.  
Capitole : *Le Dernier des Six*.  
Olympia : *Parade en Sept Nuits* (2<sup>e</sup> semaine).  
(Pendant trois jours music-hall : Noël-Noël et Lucienne Dugard).

## LYON

Semaine du 11 au 17 décembre 1941

Majestic : *Avocat mondain*.  
Pathé-Palace : *Madame Sans-Gêne* (3<sup>e</sup> sem.).  
Royal : *Lune de Miel à Bali*.  
Scala : *Le Club des Soupirants*.  
Tivoli : *Le Monde est merveilleux*.  
Studio de la Fourmi : *Cet Age ingrat* (v. o.).

Semaine du 18 au 24 décembre 1941

Majestic : *L'Acrobate*.  
Pathé-Palace : *Parade en Sept Nuits*.  
Royal : *Lune de Miel à Bali* (2<sup>e</sup> semaine).  
Scala : *Le Club des Soupirants* (2<sup>e</sup> sem.).  
Tivoli : *Bel Ami*.  
Studio de la Fourmi : *La Grande Farandole*.

## MARSEILLE

Semaine du 12 au 18 décembre 1941

Majestic-Odéon : *Premier Rendez-vous*.  
Pathé-Rex : *Le Dernier des Six* (2<sup>e</sup> sem.).  
Hollywood : *Madame Sans-Gêne* (2<sup>e</sup> vision, 4<sup>e</sup> semaine).  
Noailles : *L'Empreinte du Dieu* (2<sup>e</sup> vision).

Semaine du 19 au 25 décembre 1941

Majestic-Odéon : *Premier Rendez-vous* (2<sup>e</sup> semaine).  
Pathé-Rex : *Parade en Sept Nuits*.  
Hollywood : *Madame Sans-Gêne* (2<sup>e</sup> vision, 5<sup>e</sup> semaine).  
Noailles : *Armes secrètes*.

## NANCY

Semaine du 25 au 31 décembre 1941

Eden : *Ballement de Cœur* (2<sup>e</sup> sem.).  
Majestic : *L'Assassinat du Père Noël* (2. s.).  
Pathé : *Romance de Paris*.

## AU MAJESTIC DE NANCY A ÉTÉ ORGANISÉ UN ARBRE DE NOËL POUR LES ENFANTS DES PRISONNIERS

Nancy. — Profitant de l'exclusivité au Majestic de *L'Assassinat du Père Noël*, la Société Tobis-Films a eu l'heureuse pensée d'offrir aux enfants de Nancy, dont les pères sont prisonniers ou disparus, un arbre de Noël abondamment garni de jouets.

Plus de quatre cents enfants, accompagnés par leurs professeurs et instituteurs, assistaient à cette petite fête au cours de laquelle furent projetés plusieurs films de court métrage obligeamment prêtés par les agences A.C.E., Tobis et Poulet. M. J. K.

## INAUGURATION A PARIS DE "L'ALHAMBRA 22"

Le mercredi 17 décembre dernier, a eu lieu, en une soirée donnée au bénéfice des œuvres du Maréchal Pétain, l'inauguration du Cinéma **Alhambra 22**, situé 22, boulevard de la Villette, à Paris. Il s'agit de l'ancien cinéma Alhambra qui a été complètement démoli et reconstruit.

L'Alhambra 22 est une luxueuse salle de 500 places, la seule à Paris dont la construction ait été entreprise depuis l'Armistice : elle est munie du dernier confort et a été édifée sous la direction de M. Georges Peynet, architecte.



« L'Alhambra 22 », qui est exploité par son propriétaire M. Henri Beauvais, a remplacé avantageusement le vieil Alhambra Cinéma de Belleville, l'un des plus vieux de Paris, puisqu'il datait de 1905, année où M. Marin avait transformé en cinéma les salons de l'Alhambra bien connus par leurs salles de réunion pour banquets et mariages.

L'inauguration de l'Alhambra 22 a eu lieu avec *Michel Strogoff*. Cette salle a donné la semaine suivante *Face au Destin*.

## Réouverture du Cinéma «RADIO-CINÉ-OPÉRA»

Sous la direction de la Société Nord-Est Cinéma, dont le siège et les bureaux sont sis à Paris, 32, avenue de l'Opéra, le cinéma « Radio-Ciné Opéra », boulevard des Capucines, vient de faire sa réouverture.

**Victoria**  
- Électrique  
Fondée en 1928  
5, Rue Larrive - PARIS-8<sup>e</sup>  
Laborde 15-05  
Métro Villiers

Tout ce qui concerne le matériel et les accessoires cinématographiques

Lecteurs de son, Cellules, Lampes phoniques, Pré-ampli, Ampli, Haut-Parleur, Tube optique, etc...  
Lanterne à arc, Micros, Bobines enrouleuses, etc...  
Réparation — Mécanique — Projecteurs

## "PREMIER RENDEZ-VOUS" ET "LE DERNIER DES SIX" A MARSEILLE

Marseille. — L'événement cinématographique capital de ce mois a été la présentation simultanée des deux grands films français de Continental Films, distribués par l'A. C. E. : *Premier Rendez-vous* au Majestic et à l'Odéon et *Le Dernier des Six* au Pathé et au Rex.

C'est la première fois que le public marseillais assiste à la double exclusivité de deux films français attendus avec autant d'impatience. L'accueil que le public a réservé à ces films est tout à fait exceptionnel; dès la première semaine, *Le Dernier des Six* a pu enregistrer au Pathé et au Rex, une recette de 466.547 fr. En deux semaines, ce film a réalisé 749.311 francs.

*Premier Rendez-vous* a remporté un succès identique, puisque, dès la première semaine, ce film a fait une recette de 415.470 francs, un résultat sans précédent.

La première présentation de *Premier Rendez-vous* à Marseille avait fait l'objet d'une brillante première au Majestic, au bénéfice du Secours National de Marseille. Au cours de cette première, qui remporta un succès immense et à laquelle des centaines de personnes ne purent assister, faute de places, le Président du Secours National a adressé ses remerciements à l'A.C.E.-U.F.A., ainsi qu'à la Continental Films qui ont bien voulu accorder leur concours à cette brillante manifestation de charité.

## Le Capitole de Bordeaux a fait sa réouverture avec "Le Dernier des Six"

Bordeaux. — Le 24 décembre a eu lieu en soirée de gala l'inauguration du nouveau **Capitole**, complètement transformé et embellie. Cette salle, qui appartient désormais à la S.O.G.E.C. et dont le Directeur est M. Doudon, devient établissement de première vision, ce qui, avec l'Olympia et l'Apollo, porte à trois le nombre des salles d'exclusivité existant actuellement à Bordeaux.

Le film choisi pour l'inauguration du Capitole était *Le Dernier des Six*, production Continental distribuée par l'A.C.E. Ce grand film policier remporte actuellement un très grand succès sur lequel nous reviendrons. G. C.

Matériel et Accessoires pour Cinémas  
MÉCANIQUE - RÉPARATIONS

**E. STENGEL**

11 et 13, Rue du Faub. Saint-Martin - PARIS (X<sup>e</sup>)  
Tél.: BOT. 19-26 Métro: Strasbourg-St-Denis

Charbons "LORRAINE" - "SIEMENS-CIPLARC"

Miroirs en aluminium "M.I.R."

Miroirs sphériques et elliptiques

OBJECTIFS - TUBES OPTIQUES

Lampes d'excitation, d'éclairage de secours

CELLULES PHOTOÉLECTRIQUES

Pièces détachées A.B.R. - C.M.C.B. - SEG 27 et 31

Colle à films - Huile pour projecteurs contre l'ion

**Présentations Corporatives**

**LUNDI 19 JANVIER**  
Aubert-Palace : 10 heures.  
*Ce n'est pas moi* (Eclair-Journal).

**MARDI 20 JANVIER**  
Aubert-Palace : 10 heures.  
*Papa* (Eclair-Journal).

N.-B. — Pour ces deux présentations Eclair-Journal, MM. les Exploitants seront reçus sur la présentation de leur carte corporative valable pour deux entrées.

**CESSION DE CINEMAS**

■ **MAJESTIC à GRENOBLE** (Isère), 31, route de Saint-Martin d'Hyères, fonds vendu par M. Damier à M. Gabriel Barret.

■ **OFFICE RURAL DE CINEMA ET THEATRE à SAINT-ETIENNE** (Loire), 123, boul. Valbenotte, fonds vendu par M. Joussaume à M. Michel Robba (1er nov. 41).

■ **CLUB à AVIGNON** (Vaucluse), 58, boul. Saint-Ruf, fonds vendu par MM. Barbier et Rol à M. Vannier (27 oct. 1941).

■ **ALHAMBRA à LA RICAMARIE** (Loire), établissement vendu par M. Chuffin à M. Espinouse (9 nov. 41).

■ **LE CHALET à BERRE L'ETANG** (Bouches-du-Rhône), cofonds Mirabeau, fonds vendu par M. Olivier à M. Jean Chastellas (8 nov. 41).

■ **CINEMA à LYON**, 46, rue de Dijon, établissement vendu par Mme Klein à M. Gullot (7 nov. 1941).

■ **CINEMA à ROANNE** (Loire), 80, rue Marchal-Pétain, fonds vendu par M. Barthomeuf à M. Grillet (20 nov. 1941).

■ **ATHENEES à MEZE** (Hérault), 1, av. de la Gare, fonds vendu par M. Barles à M. Gaston Barnabé (21 nov. 1941).

■ **CINEMA DES FAMILLES à MEURCHIN** (P.-de-Calais), rue des Mines, fonds donné par M. Poléche à M. Alfred Poléche de Lambertsart et Mme Lagrand-Poléche, de Lens (22 nov. 1941).

■ **CINEMA ET BAL à DOUVRIN** (P.-de-C.), rue du Murais, fonds vendu par M. Bacué à Mme Warguive (19 nov. 1941).

■ **CINE-VOX à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE** (Savoie), fonds affermé par Sté à M. François Lombardet (13 nov. 41).

■ **MAJESTIC à POITIERS** (Vienne), rue Jacques-de-Grailly, fonds donné par M. Sylvain Brémont à M. Emile Brémont (11 nov. 41).

■ **DROIT AU BAIL d'un immeuble à CHATEAUNEUF** (Cher), rue de la Chaussée, précédemment CINEMA, vendu par M. Eurin à M. Hervé Renonciat (15 nov. 41).

■ **LE PARIS à BASTIA** (Corse), Promenade des Quais, fonds vendu par M. Raimondi à Sté Civile du Cinéma le Paris (13 nov. 41).

APPAREILS SONORES  
**"UNIVERSEL"**  
ÉQUIPEMENTS MATÉRIELS pour CABINES cinématographiques  
70, Rue de l'Aqueduc  
PARIS (X<sup>e</sup>)  
Nord 26-61 CINEVERSEL

**PETITES ANNONCES**

Demandes et offres d'emploi : 3 fr. la ligne. — Achat et vente de matériel, de salles, annonces immobilières et de brevets : 9 fr. la ligne.  
Annonces commerciales pour la vente de films : 50 fr. la ligne.  
Pour les annonces domiciliées au journal, 1 fr. de supplément pour France et Empire Français; 3 fr. pour l'Étranger. Les petites annonces sont payables d'avance. L'administration du journal décline toute responsabilité quant à leur teneur.

**OFFRES D'EMPLOI**

**On demande homme de 28 à 35 ans**, parfaitement au courant de la distribution et ayant notions de comptabilité, pour inspection d'agences de province et direction d'agence importante.  
Ecrire case n° 343 à la Revue.

**DEMANDES D'EMPLOI**

**Assistant réalisateur stagiaire**, 20 ans, demande emploi chez metteur en scène. Possédant carte professionnelle.  
Ecrire André Lord, 48, rue de Croissy, Le Vésinet (S.-et-O.).

**Opérateur cherche place Paris ou banlieue**, prendrai direction ou gérance, ayant exploité pendant 15 ans, Nationalité française, père de famille.  
Ecrire Legrand, 21, r. Mahias, Boulogne-sur-Seine.

**ACHATS CINÉMAS**

**Serais acheteur d'un cinéma région Touraine et Loire.**  
Ecrire case n° 337 à la Revue.

**Suis acheteur ciné seul dans ville, banlieue ou province**, bénéf. 80.000 fr. affaire saine et sérieuse.  
Ecrire Leroy, Gai Logis, Cahourg (Calvados).

**VENTE CINÉMA**

**A vendre région Vendée**, cinéma 400 places, matériel état de neuf. Prix 280.000 fr.  
Ecrire case n° 338 à la Revue.

**ACHATS MATÉRIEL**

**Suis acheteur d'un « Pathé Junior » occasion**, 17 mm. 5 ou transformé en 16 mm.  
Ecrire Hertout, Saint-Just-en-Chaussée (Oise).

AGENCE GÉNÉRALE DU SPECTACLE

**VENTES et ACHATS de CINÉMAS**

112 boulevard Rochechouart  
MONtmartre 86-66

**Suis acheteur de deux projecteurs à obturateur arrière**. Bon état.  
Ecrire case n° 339 à la Revue.

**Suis acheteur installation cabine**. Faire offres case n° 340 à la Revue.

**Suis acheteur appareils de prises de vues et de laboratoire**. Paiement au comptant.  
Ecrire Thirriot, 43, rue Meslay, Paris (3<sup>e</sup>).

**VENTES MATÉRIEL**

**A vendre cause arrêt commerce**, cabine complète Radio-Cinéma, en marche.  
Ecrire case n° 341 à la Revue

**A vendre matériel salle complète d'un seul lot** :  
— 60 fauteuils super-confort, velours laine bleu, pied fonte, ressorts (neufs).  
— 140 fauteuils, pieds fonte, siège pelotte simili vert, dossiers incurvés, neufs  
— 50 fauteuils bergère, velours rouge (occasion).  
— 50 strapontins (neufs).  
— 2 appareils projection Super Rural 17 mm. 5.  
— 1 ampli Pathé avec son HP.

— 1 ampli électrotechnique avec son HP, le tout ayant tourné 50 séances.  
— 1 lanterne dessins changeants.  
Tentures velours frappé rouge, lanterne secours, etc...  
Prendre rendez-vous le jeudi à Romorantin, à l'adresse suivante :  
Thiard à Pruniers (Loir-et-Cher). Téléphone : 5.

**A vendre** : Installation Ernemann I complète, poste double Pathé complet.  
C.R.E., 320, rue Saint-Honoré, Paris.

**A vendre** : 1 appareil Pathé Rural Junior transformé en 16 mm. par Pathé, remis à neuf 14.000 fr.  
— 1 poste double Super Rural 17 mm. 5, parfait état, 22.000 francs.  
— 1 ampli R.C.A., 12 watts, modèle 1940, jamais servi, avec haut-parleur, ensemble adaptable sur 16 mm. ou 35 mm., 5.000 francs.  
Ecrire J. François, Ingénieur, rue Pierre-Curie, Dôle (Jura).

**A vendre** : ampli Kingson, 30 watts modulés, 2 entrées cellule, micro cristal et pick-up complet, neuf avec un haut-parleur Hortson à aimant permanent, 30 watts avec baffle, ainsi que micro cristal. Tout ce matériel étant encore sous garantie du constructeur.  
Ecrire case n° 342 à la Revue.

**FILMS NOUVEAUX PRÉSENTÉS A PARIS**

du 24 déc. 1941 au 1<sup>er</sup> janvier 1942

**FILMS FRANÇAIS**

*Les Jours heureux* (Richebé), le 24 déc. 41 au Paramount.

**FILM DOUBLE**

*Nuits de Vienne* (A.C.E.), le 1<sup>er</sup> janvier au Normandie.

**PROGRAMMES DES CINÉMAS DE PARIS**

du 31 déc. 1941 au 6 janvier 1942

**Premières Exclusivités :**

Aubert-Palace : (depuis le 1<sup>er</sup> janvier) *Ce n'est pas moi*.  
Balzac : *Le Pêche* (3<sup>e</sup> semaine).  
Biarritz : *Remorques* (6<sup>e</sup> semaine).  
Champs-Élysées : 5<sup>e</sup> programme *Arts, Sciences, Voyages* (2<sup>e</sup> sem.).  
Colisée : *Histoire de Rire* (3<sup>e</sup> s.).  
Ermitage : *Le Briseur de chaînes* (2<sup>e</sup> semaine).  
Le Français : *Remorques* (6<sup>e</sup> sem.).  
Helder : *Chèque au Porteur* (2<sup>e</sup> s.).  
Lord-Byron : *Ce n'est pas moi* (2<sup>e</sup> semaine).  
Madeleine : *Le Pavillon brûlé* (3<sup>e</sup> semaine).  
Marbeuf : *On a volé un Homme* (3<sup>e</sup> semaine).  
Marivaux : *L'Épreuve du Temps* (3<sup>e</sup> semaine).  
Max-Linder : *On a volé un Homme* (3<sup>e</sup> semaine).  
Normandie : *Nuits de Vienne* (à partir du 1<sup>er</sup> janv. 42).  
Paramount : *Les Jours heureux*.  
Victoria : *Schrift vom Wage* (vers. originale).

**Secondes exclusivités :**

Bonaparte : *Montmartre-sur-Scène*.  
César : *Le Croiseur Sébastopol*.  
Ciné-Opéra : *Premier Bal*.  
Gaumont-Palace : *Premier Bal*.  
Gaumont-Théâtre : *Madame Sans-Gêne*.  
Impérial : *Romance de Paris*.  
Moulin-Rouge : *Pêchés de Jennesse*.  
Olympia : *Prisonniers*.  
Parnasse : *Remontons les Champs-Élysées*.  
Portiques : *Madame Sans-Gêne*.  
La Royale : *Jenny, Jeune Prof.*.  
Triomphe : *Premier Bal*.

**DIVERS**

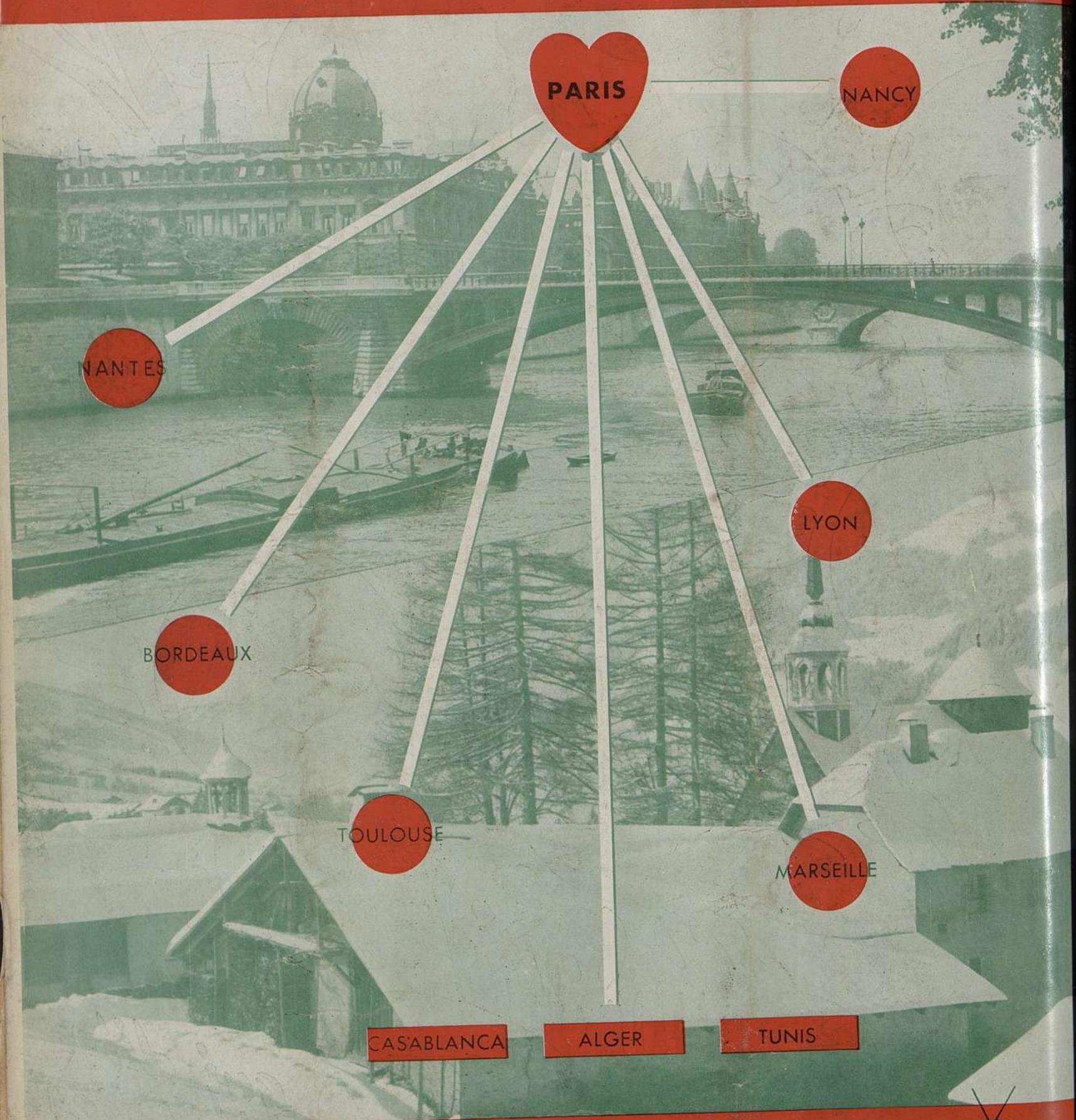
**Studio auditorium**. Enregistrement sonore, belle installation. Prix 375.000 fr.

**Société production films** à céder ou participation.  
A.G.C., 112, bd Rochechouart, Paris.

**L.T.C.**  
SAINT-CLOUD  
LABORATOIRES LES PLUS MODERNES  
19, AV. DES PRÉS  
SAINT-CLOUD  
MOL. 55-56

Le Gérant : P. A. HANLÉ

*Dans toutes les villes :* **TOBIS**



*Dans tous les villages*

**TOBIS**  
d'égéto